

A R C H I V E S F A M I L I A L E S

Archives

SEPULCHRE

TRANSCRIPTIONS



*Archives en possession de
Jean-Benoît Sepulchre
(branche François)*

Document réalisé en 1979.

*Il est bien entendu que ces archives
sont destinées à un usage
exclusivement familial.*

*Tout emploi sera soumis à une
demande auprès de l'auteur.*

Jean-Benoît Sepulchre

©Paul Sepulchre, branche "Henri".



✕ Notes sur la Famille Sepulchre aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles ✕

*Transcription provisoire de la note éditée par Jean-Benoît
Sepulchre (branche Orange), sur la famille Sepulchre.*



Jean-Benoît Sepulchre , branche François



Notes sur
la Famille SEPULCHRE
aux 18^{ème} et 19^{ème} Siècles.

1. Origine du patronyme.
2. Origine de la famille SEPULCHRE de Solières.
3. Les archives de famille.
4. Jean-Henry SEPULCHRE "le Vieux" (Circa 1685-1765).
5. Le charpentier.
6. L'aïeule Marie MÉDART (1689-1753).
7. La vieille maison.
8. Les enfants de Jean-Henry l'Ancien et de Marie.
9. L'héritage de Jean-Henry l'Ancien.
10. Jean-Henry SEPULCHRE "le Jeune" (1727-1800).
11. Les mariages de Jean-Henry le Jeune.
12. Notable, chef d'entreprise, chef de famille,
 - le notable
 - l'école et la paroisse
 - la famille
 - les sentiments religieux
 - le chef d'entreprise.
13. La Révolution.
14. Jean-Henri SEPULCHRE III (1756-1816).
15. Les DESOER.
16. Le marguillier.
17. Le Receveur des pauvres.
18. La conscription.
19. Jean-François SEPULCHRE (1793-1873).
20. Les enfants de Jean-François.
21. François SEPULCHRE (1858-1929).

Saint-Sifret - Août 1979.

Mes chers enfants, mes chers neveux et nièces,

Il viendra peut-être un jour où l'un de vous ou l'un de vos enfants aura le temps d'écrire ce qui pourra s'appeler l'histoire de notre famille. Ce serait un ouvrage bien documenté, bien écrit, ayant une raison d'être, apportant des informations de valeur historique et illustrant, à travers la vie d'une famille wallonne, les événements qui nous ont marqués depuis trois siècles et encore au delà.

Mon ambition n'est pas aussi grande. Je n'ai pas la prétention de faire une oeuvre d'historien. Je n'en ai ni la formation ni les moyens. Par ailleurs, la documentation que je possède est réduite. Il serait peut-être possible de l'élargir. Il faudrait prendre le temps et la peine de le faire. Mon propos aujourd'hui est de raconter un peu de l'histoire ancienne de notre famille à partir de quelques archives et de souvenirs que nous possédons aujourd'hui avant que tout cela ne disparaisse ou ne soit oublié. "Archives" est un bien grand mot, précisons le tout de suite. Les documents que j'ai eu l'occasion de consulter, tout en y mettant un peu d'ordre, sont très fragmentaires¹. Ils consistent en une centaine de pièces dont la grosse partie sont des "quittances", quelques actes, carnets de comptes ainsi que diverses notes établies semble-t-il, par Joseph Sepulchre de Havelange (le cousin germain de votre arrière grand-père François). Joseph, resté célibataire, vécut à Havelange. Il en fut bourgmestre pendant de nombreuses années².

J'aurai le sentiment de ne pas avoir tout à fait perdu mon temps ni le vôtre si ces quelques pages parvenaient à éclairer un peu ceux d'entre vous qui s'interrogent ou qui s'interrogeront un jour sur le sens que l'on peut trouver dans la continuité d'une famille. J'aimerais aussi que ces lignes servent à recenser l'essentiel de ce que nous connaissons et à conserver cette connaissance pour ceux qui nous suivront. Finalement, elles pourront peut-être donner à d'autres, plus qualifiés, l'envie de faire mieux et davantage.

Il y aurait certes lieu de faire davantage car assez paradoxalement, alors que certains d'entre nous parmi nos tantes, cousins et cousines, peuvent encore raconter beaucoup sur la vie de Jean-

¹ Au moment où j'écrivais ces lignes, je n'avais pas encore connaissance de toute une série de documents que votre grand-mère m'a remis et qui élargissent considérablement les "archives" familiales.

² De 1884 à 1950, la commune de Havelange fut administrée sans discontinuité par des membres de notre famille. En premier lieu, ce fut François-Joseph Sepulchre, votre arrière- arrière-grand-père. Puis par son neveu, Joseph Sepulchre. A sa mort, ce dernier fut remplacé par Paul (l'oncle Paul de Malihoux), son cousin germain, fils de François-Joseph. L'oncle Paul était votre arrière-grand-oncle. Il mourut en 1950.

François Sepulchre de Solières et de ses douze enfants, de ses nombreux petits-enfants et arrières petits-enfants (c'est-à-dire la génération de votre grand-père), je ne connais aucune documentation écrite (correspondance, note de travail, mémoire, etc...) relatant les réalisations et les entreprises parfois assez extraordinaires ou remarquables de plusieurs membres de la famille ayant appartenu ou appartenant encore à ces générations. Notre cousin Fernand Sepulchre de Condé m'a affirmé, lors de la dernière réunion des descendants de Jean-François Sepulchre, qu'il avait l'intention de rédiger un mémoire sur notre aïeul commun et ses descendants. J'espère qu'il sera à même de le faire. Peut-être que d'autres l'imiteront. Notre souhait ne devrait-il pas être que d'autres initiatives de ce genre soient prises et que nous cherchions à garder des traces écrites de l'histoire de notre famille.

Dans les pages qui suivent, je serai amené à parler surtout des trois générations qui ont précédé celle de Jean-François, votre trois fois arrière-grand-père, qui est celui dont le corps repose au cimetière de Solières, sous l'énorme croix en fonte coulée dans les forges de Maubeuge, une des importantes entreprises créées au siècle dernier par ses enfants. Cette tombe est celle du patriarche qu'il fut véritablement. Il pu l'être grâce à ceux qui l'ont précédé et qui l'ont établi dans la position de devenir ce que lui et ses enfants - et en fin de compte nous tous - sommes et pourrions encore devenir.

De façon à faciliter cette lecture, laissez moi vous dire un mot du plan que je compte suivre.

En premier lieu, nous parlerons du patronyme que nous portons et de son origine. Une certaine importance peut être attachée à l'origine du nom car son originalité peut nous donner quelques éclaircissements sur la provenance de la famille. C'est ce dont je vous parlerai en second lieu.

Les histoires de famille sont d'autant plus intéressantes qu'elles se fondent ou sont corroborées par des écrits. C'est pourquoi, nous évoquerons ensuite la documentation dont j'ai pu disposer. Mon espoir est aussi que l'évocation de ces "vieux papiers" invitera tous ceux qui lisent ces lignes à signaler les documents relatifs à la famille qui seraient en leur possession ou dont ils auraient connaissance.

Par la suite, nous écrirons ce qu'il y a moyen de raconter sur les générations successives de Sepulchre ayant vécu à Solières depuis Jean-Henry, votre six fois arrière grand-père. Sa présence y est attestée depuis 1725 au moins, année de naissance de sa fille Marie-Claire-Joseph, dont le baptême est signalé dans les registres paroissiaux de BEN à la date du 16 mai 1725. Sa marraine était Claire de Baugnée, abbesse de Solières de 1708 à 1727.

Insistons toutefois sur le fait que ces notes sur la famille ne sont ni exhaustives ni complètes. Pour ce faire, j'aurais eu à parler très longuement des entreprises de Jean-François et de ses fils dont

mon arrière-grand-père François-Joseph, de celles de mon grand-père, de mon père et de beaucoup d'autres encore.

1. ORIGINE DU PATRONYME SEPULCHRE.

Sepulchre est un patronyme singulier. Faut-il dire qu'il évoque un aspect peu réjouissant de l'existence. Et pourtant, nous le portons. Nous en sommes fiers et nous n'aimons pas que son orthographe soit écorchée.

D'après le "Larousse des noms de famille de France", ce patronyme fut probablement donné aux pèlerins en Terre Sainte. Toujours d'après la même source, il paraîtrait que c'était également un nom de baptême attribué en Suisse (Bâle) aux enfants³.

En Belgique, notre patronyme a été et est parfois encore orthographié de diverses façons: CEPUL, SEPUL, SEPULT, SEPULCRE et SEPULCHRE⁴. Il est raisonnable de penser que ces différentes orthographes du nom trouvent toutes la même et unique origine (l'état de pèlerin) mais rien ne peut laisser croire que les différentes personnes en cause aient toutes un lien de famille entre elles. Il serait donc erroné de vouloir nécessairement trouver une seule et même famille sous le même patronyme⁵.

En ce qui concerne notre famille, il semble que nous ayons cherché depuis toujours à faire respecter l'orthographe actuelle du nom: un "h" et pas d'accent aigu.

Déjà les Jean-Henry y sont attachés, en dépit des différentes façons dont l'orthographe de leur patronyme est déformée à l'occasion des actes et autres pièces établies par des tiers: Cepul, Sepul, Sepult, etc.. Toutefois, Jean-Henry le jeune⁶ a signé "Sepulgre" pendant un certain temps. Serait-ce

³ Dictionnaire Étymologique des Noms de Famille et prénoms de France. 3ème édition. Librairie Larousse. Pages 548 et 623.

⁴ Ces différentes formes orthographiques se retrouvent dans les nombreux actes d'état civil des 17^{ème} et 18^{ème} siècles.

⁵ Il existe des familles espagnoles portant le patronyme SEPULCRE. J'ai retrouvé dans la documentation réunie par Joseph Sepulchre un faire-part de décès établi au nom de Don Pedro Vollar y Sepulcre, mort à Barcelone le 25 janvier 1920.

⁶ Le prénom de Jean-Henry était fort en honneur dans la famille. Pour éviter le risque de confusion créé par quatre générations successives de Jean-Henry, nous reprendrons les qualificatifs de "le vieux" ou "l'ancien" et "le jeune" que l'on retrouve dans certains actes pour désigner le plus âgé, Jean-Henry Sepulchre-Médart d'une part, et son fils, Jean-Henry Sepulchre-Orban d'autre part. Pour le 3ème du nom: Jean-Henri Sepulchre-Tonnus, nous lui accolerons le signe "III". Quant au dernier Jean-Henri, frère aîné de Jean-François, nous ne ferons qu'évoquer sa mémoire puisqu'il mourut en 1800 de la petite vérole âgé de 12 ans. Par après, nous retrouvons à nouveau le prénom de Henry mais à ma connaissance, il n'a plus jamais été repris par les descendants des branches aînées.

qu'en raison de son remariage ou du développement de ses affaires, il ait éprouvé le besoin de différencier sa signature de celle de son fils ou de ses cousins qui - nous en reparlerons plus loin - vivaient au même endroit en même temps que lui et portaient les mêmes prénom et nom que lui?

2. ORIGINE DE LA FAMILLE SEPULCHRE DE SOLIÈRES.

Jean-Henry Sepulchre "le vieux" fut le premier de nos ascendants en ligne directe à s'établir à Solières. C'était vers les années 1720, soit juste au début de la Régence en France et l'installation des Habsbourg d'Autriche en Belgique⁷.

La tradition orale attribue la provenance du premier Jean-Henry et de ses ascendants au Pays de l'Ourthe, et plus précisément au village de Vieuxville du Comté de Logne dans l'ancienne Principauté de Stavelot.

D'après une note de Joseph Sepulchre datée du 5 mars 1914, son grand-père, Jean-François notre aïeul commun, affirmait que la famille provenait du "pays" de Stavelot. Il faut savoir que Stavelot était, jusqu'en 1795, une principauté abbatiale. Petit état autonome et indépendant il constituait un territoire de 600 Km², au N. E. de la Wallonie. Formée d'une quarantaine de localités dont Vieuxville, elle s'étirait d'ouest en est, d'Hamoir à Waismes. Elle comprenait en outre trois enclaves: Ocquier-Bende, Hody et Louveigné-Fraipont. Le territoire était divisé en trois districts: la Postellerie de Stavelot, la postellerie de Malmédy et le Comté de Logne. Les justices locales ressortissaient à trois hautes cours de Stavelot, de Malmédy et de Logne.

Nous verrons par après que de très nombreux actes de décès, naissances et mariages des 17^{ème} et 18^{ème} siècles établissent de façon indubitable que de nombreux Sepulchre vivaient dans le "Pays" c'est-à-dire sur le territoire de la Principauté de Stavelot à cette époque.

Plusieurs personnes portant le patronyme SEPULCHRE vivent encore dans le pays de l'Ourthe et Amblève, orthographient leur nom comme nous et pourtant nous ne leur connaissons pas de lien de parenté ni avec Jean-Henry de Solières, ni à fortiori avec nous.

Récemment encore, j'ai constaté la présence d'un Sepulchre à Stavelot (Curé de son état), à

⁷ Joseph Sepulchre signale qu'à cette époque, il y avait déjà des Sepulchre dans plusieurs localités du Condroz, notamment à Havelange, Jeneffe, Verlée et aussi à Strée près de Huy. La famille Sepulchre établie à Havelange à ce moment-là, et qui est maintenant éteinte, serait originaire des bords du Geer. Il resterait encore des Sepulchre dans ce pays-là, écrivait-il en 1914, notamment à Gingelom et à Rosoux-Goyer, communes mi-flamandes, mi-"wallonnes".(Note du 5 mars 1914).

Spa (professeur de Rhétorique à l'Athénée)⁸. Le bottin téléphonique de la région en renseigne de nombreux autres dont le nom est orthographié de diverses façons dont la nôtre.

Un jour, votre grand-père, alors que nous passions à Vieuxville, m'emmena au cimetière de l'endroit pour y retrouver, mais en vain, la tombe de Agnès Sepulchre, qui reposaient sous une pierre fort belle, paraît-il, et portant blason. Nous n'avons pas pu la retrouver⁹. Il est probable que la pierre aura fait l'objet de la convoitise de quelqu'un et qu'elle a trouvé à être réutilisée ailleurs. Nous avons toutefois gardé son souvenir dans les armoiries ornant les chevalières que certains chez nous portent.

Divers écrits indiquent qu'au moment où Jean-Henry s'est installé au village de Solières, il existait déjà dans la région proche, en ce compris la ville de Huy, d'autres Sepulchre. C'est le cas notamment d'un cousin de Jean-Henry, portant le même prénom, censier de la ferme de Thiénogrive.

En 1713, une autre famille Sepulchre s'était établie au hameau de Thiénogrive (Solières) où elle avait acheté une ferme. Les Sepulchre de Thiénogrive ont été choisis plusieurs fois comme parrain et marraine des enfants Sepulchre de Solières. Les Sepulchre de Thiénogrive, avant de venir habiter dans ce hameau, habitaient la paroisse de Haillot. Tous ne sont pas partis car on retrouve des actes de naissance dans les registres paroissiaux de cette localité en 1731 et 1733 et des actes de décès en 1751 et 1756. La descendance masculine de ceux fixés à Thiénogrive s'est éteinte avec le dernier résident de 1846.

A partir de 1730, les actes où comparaissent les Sepulchre de Solières sont très nombreux. Ils renseignent notamment plusieurs actes d'acquisitions faites par Jean-Henry Sepulchre-Médart. Cette circonstance pourrait faire supposer que Jean-Henry est étranger (à Solières) et qu'il est venu s'y établir lors de son mariage avec Marie Médart, (votre six fois arrière grand-mère)¹⁰.

⁸ Cette année, à l'occasion d'une réunion d'affaire, organisée à Liège et réunissant plusieurs industriels de la région de Liège, j'ai rencontré une personne qui m'a affirmé m'avoir identifié grâce à la ressemblance physique que j'aurais avec son ancien professeur de Rhétorique de l'Athénée de Spa, qui s'appelait Sepulchre. J'ai lieu de croire qu'il s'agissait d'un Henry Sepulchre qui figure sur une photo reprise dans l'ouvrage "La Wallonie. Le Pays et les Hommes." Lettres, Arts et Culture. .Torne III, page 159.

⁹ La pierre y est toujours mais encastrée dans un des murs d'enceinte du cimetière. Dans le cimetière de Tavier, il y aurait la tombe de Nicolas Sepulchre né en 1607.

¹⁰ Note de Joseph Sepulchre datée du 6 mars 1914. Par ailleurs, d'après une lettre écrite en 1931, Jean-Henri de Thiénogrive avait épousé Jeanne Fontaine et leur fils (Jean-Henry également) avait épousé une demoiselle Haidon. Le fils de ce dernier (toujours prénommé Jean-Henry) avait épousé Nathalie Jadot le 6 septembre 1755.

La fréquence du prénom de Jean-Henry et l'attachement manifeste que chaque génération lui portait est intéressant. Il s'agit d'une véritable tradition. Elle se retrouve maintenant encore auprès de plusieurs branches de la famille et consiste à réserver le même prénom au premier né de chaque branche. Or, il se fait que l'on repère les prénoms de Jean, Henri, Martin, François, Hubert, Catherine, Joseph, Jacques, Michel et Paul dans de nombreux actes relatifs à des Sepulchre vivant aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles, dans les paroisses de Comblain-au-Pont, Vielsalm, Vaux-Chavanne, Mont, Vieuxville, Heyd, Grand-Halleux, Bovigny, Tohogne, Hodister, Izier, Limerlé, Ozo. Ces mêmes prénoms apparaissent avec persistance dans notre famille au 18^{ème} siècle.

Les dernières recherches entreprises par nos cousins Joseph, Louis et Jean-François pour retrouver le lieu de naissance de Jean-Henry le Vieux étaient orientées vers la commune d'Izier (village à côté de Vieuxville). En effet, vivait à Izier, à la fin du 17^e siècle, un greffier nommé Henry Sepulchre, qui y mourut le 16 décembre 1698, année de la naissance d'un fils prénommé Henri. Nos cousins se sont demandés si le Henry baptisé en 1698 et fils du greffier n'était pas le Jean-Henry émigré à Solières¹¹.

Je vous laisserais à vous faire le relevé de tous les actes recensés par nos cousins et afférents à des personnes portant notre patronyme au 17^e siècle. Sachez que le relevé des actes existe. Le plus ancien d'entre eux remonte au 22 octobre 1613 " Michel Sepulchre le jeune demeurant à Xhos, fils de Johan Sepulchre dit de haby (Plaids et Rôles, vol. 15, Cour d'Ouffet, Archives de l'état).

Il est à nouveau fait mention de Michel Sepulchre le 6 janvier 1616 dans le registre de 1610 à 1616 de la Cour d'Ouffet aux archives de l'état: ".. comparaissent personnellement Hubert le Parmentier de Xhos et Michel et Jacquemin Sepulchre (un mot illisible) cousins germains..."

Pour être complet, je vous signale qu'une famille Sepulchre au service du Prince Évêque de Liège, vivait dans la région liégeoise (Jemeppe S/Meuse et Seraing) au 17^{ème} siècle. Le plus connu d'entre eux est Michel André Joseph de Sepulchre, Écuyer, successivement Capitaine de "Dragons de Lasalle (1684) au service de Maximilien-Henri de Bavière, puis Lieutenant-Colonel au service de la

¹¹ Feuillet d'un registre de route tenu par Mathieu Brédart, Curé à Izier :.."enfants de feu Henri Sepul, greffier d'Ozo, Villers Bomal, etc.. Martin Sepul et Henry Sepul". Ces renseignements ont été donnés par le Chanoine Deleuze de Namur qui les aurait puisés aux Archives d'Arlon. Leurs investigations ne semblent pas avoir abouti. J'ai trouvé une lettre du Greffier Provincial d'Arlon, datée du 16 septembre 1930, adressée à Jean-François Sepulchre, notre cousin habitant à Himbe-Ouffet, le renvoyant aux archives du Greffe du Tribunal de Marche car l'administration provinciale ne possédait pas les documents recherchés.

République de Venise, commissionné par Louis XIV en août 1688 pour lever à ses frais une compagnie de chevaux légers et finalement Sur-Intendant du Palais de Seraing¹² pour le Prince-Évêque de Liège Joseph Clément de Bavière (1695).

Il est probable qu'il s'agit d'un cousin ou d'un descendant du Michel Sepulchre d'Ouffet cité précédemment, car les armoiries sont identiques à celles que nous retrouvons à Vieuxville.

En 1686, le 26 février, l'écuyer Michel de Sepulchre épousa Marie-Christine d'Estiembecque de Bertincourt, fille de Maximilien, Baron d'Estiembecque, Vicomte de Disque en Baudenghien (Artois), Seigneur de Bertincourt et d'Hautreppe, et d'Isabelle de Latour.

Michel et Marie-Christine eurent deux enfants: Paul-Michel-Amédée-Antoine-Joseph né à Seraing le 13 juillet 1699 et décédé à Jemeppe le 29 août 1776, ainsi que Marie-Barbe-Catherine, baptisée à Seraing le 1^{er} septembre 1700. Nous ne connaissons pas de descendance à Marie-Barbe-Catherine. Par contre, son frère épousa une Croisier, vieille famille liégeoise, dont le père était Receveur du Chapitre de St Jean l'Évangéliste à Liège.

Ils eurent quatre enfants: Michel-André-Alexandre (1749), Guillaume-Amédée-Joseph (1752) qui épousa une Lonhienne, Édouard-Ferdinand-Léonard (1754) et Marie-Christine-Geneviève (1768)

Guillaume-Amédée-Joseph de Sepulchre et sa femme eurent trois enfants dont deux fils: Philippe-Benoît-Guillaume né à Jemeppe sur Meuse le 21 juillet 1788 et décédé à Erquemmes près de Lille le 10 août 1869 et Édouard-Godfroid né en 1791 et décédé à Montegnée le 30 décembre 1862.

3. LES ARCHIVES DE FAMILLE.

Archives est un bien grand mot pour les documents que nous possédons et qui sont propres à la vie de la famille au 18^{ème} siècle et au début du 19^{ème} siècle. Ces documents consistent principalement en un grand nombre de pièces établies le plus souvent sous seing privé et relatives à l'acquittement de sommes dues pour la prestation de toutes sortes de services: achats de bois, pensions payées, amendes, etc. ...; de documents écrits tels actes de partage, laisser passer, suppliques, lettres, carnets de compte de Jean-Henry le Jeune et de Jean-François, etc. .

Rares sont les écrits présentant un intérêt fondamental. C'est leur accumulation et leur diversité relative qui tout en se référant à des événements anodins, nous permettent de lever un coin du voile recouvrant le passé de nos prédécesseurs. Malgré leur peu de valeur intrinsèque, ces documents sont pour la petite histoire de la famille d'une grande valeur. Aussi devons-nous être reconnaissants à ceux qui nous ont précédés et qui ont pris la peine de conserver des "vieux" papiers encombrants et

¹² Il s'agit de l'actuel Siège social de la S.A. Cockerill.

poussiéreux dont l'utilité, au moment où ils sont établis et rangés, est loin d'être apparente.

Merci tout spécialement à notre cousine Catherine de Solières qui a pris soin d'un grand nombre de ces archives.

De mon côté, j'ai eu la chance d'être avec mon père le jour où il se rendit à la vieille maison de Solières, peu de temps avant sa mise en vente. Il souhaitait sans doute revoir une fois encore ces vieilles pierres qui pour lui représentaient de nombreux souvenirs. Au fond d'un placard vide du salon ou de la salle à manger, notre attention fut attirée par divers vieux papiers. A l'inventaire, ils se révélèrent être des documents relatifs à Jean-Henry le Jeune, Jean-Henry III et Jean-François. Je devais avoir alors 19 ou 20 ans. Ces vieux papiers m'intéressèrent et je me suis toujours promis d'en faire un jour un examen attentif. Votre grand-père y était attaché. C'est sans doute sa disparition qui m'a incité aujourd'hui à le faire sans plus attendre.

4. JEAN-HENRY SEPULCHRE "LE VIEUX" (OU L'ANCIEN) CIRCA 1685-1765

Jean-Henry Sepulchre, votre six fois arrière grand-père, a dû s'établir au village de Solières vers 1715. Il y épousa Marie Médart et ils eurent huit enfants.

Comme nous l'avons vu, il ne fut probablement pas le premier membre de la famille à vivre à Solières puisque son cousin de Thiénogrive y était déjà installé depuis 1713 au moins. Jean-Henry le Vieux était-il parent d'une Marie-Thérèse Sepulchre, née à Huy le 2 octobre 1698 et décédée à Solières le 14 février 1717, ainsi que de Marguerite Sepulchre née à Huy le 27 mai 1701, l'une et l'autre filles de Pierre Sepulchre et de Marguerite Robeau? Ceux-ci eurent également un fils prénommé Martin, baptisé à Huy le 18 août 1696, et dont les parrain et marraine étaient André Sepulchre, Curé de Seilles, et une demoiselle Marie-Jeanne Delloye. (cfr. les Archives de la Ville de Huy, du Greffe du Tribunal de Première Instance, et de la Commune de Ben-Ahin) .

Est-il apparenté à Jean-François Sepulchre, né à Solières le 14 mai 1735 ? (Greffe du Tribunal de Première Instance de Huy), à Barthelémy Sepulchre, Censier de Maffe et de Stavelot, mort en 1707 ?, à Agnès Sepulchre, épouse de Barthelémy Vincent de Logne, qui eurent plusieurs enfants dont un fils prénommé Hubert, baptisé à Mont le 7 janvier 1683 et dont les parrain et marraine étaient Hubert Sepulchre et Catherine Sepulchre (Archives Communales de Comblain-au-Pont) ? Cette dernière Catherine Sepulchre est-elle celle dont parlent les Archives de la Ville de Huy le 25 novembre 1678 à l'occasion d'un mariage célébré à Huy en la paroisse de St Mangold ? Qui est Jean Sepulchre, Censier au Raideux, parrain de Jeanne Marguerite, fille du même Barthelémy Vincent et d'Agnès Sepult (sic) née "le mercredi dernier jour de may 1684 ? (En l'occurrence, la marraine de Jeanne Marguerite est Marguerite de Lancourt).

Nous pouvons supposer qu'Agnès est apparentée à ce Jean Sepulchre puisqu'à son acte de mariage du 26 juillet 1683, elle apparaît comme venant de "... ex Villa de Raideux in parochia de Comblen".

En 1676, un acte aux archives communales de Comblain-au-Pont enregistre les décès de Nicolas Sepulchre "Villicus in Raideu" le 6 octobre, d'Évrard Sepulchre le 5 novembre et d'Elisabeth sa soeur le 6 novembre. Il s'agit peut-être de décès dus à une de ces épidémies dévastatrices fréquentes en ces temps-là.

Qui sont Johan Sepul (sic) et Jean Sepulchre, cités aux folios 28 et 33 du Livre des Recettes de l'Église St-Martin à Comblain-au-Pont en 1623? Sont-ils apparentés à ce Jean Sepult (sic), qui meurt "dans la Cense de Raiddeux le 30^{ème} jour de juillet vers 9h.1/2 du soir, dans le célibat, âgé d'environ 60 ans, ayant reçu tous les sacrements" ? (Archives communales de Comblain-au-Pont). On cite à nouveau un Johan Sepulchre, parrain de Catherine fille de Jean le Provolt, née à Mont le 16 mai 1681.

On parle de François Sepulchre dans un acte de naissance établi à Fraiture, parrain d'une fille de Jean le Provolt. En 1696, à Mont, Johan Sepult (sic) est cité comme parrain de "Marie Huberta filia legitima Huberti Sepult et Marie de Strée"; la marraine est Marie de Fery. Toujours à Mont, le 3 avril de la même année probablement, on baptise "Joanes Hubertus filius Joanni le Prévost et Catherina conjugem suscipientibus Huberti Sepulchre et Catherina Moreau".

En 1680, à Mont, on baptise Hubert fils de Deodati de le Mardzalle (= le Maréchal) et Jôa de Lendeff. Les parrain et marraine sont Hubert Sepulchre et Anne de Lonthir. (Archives communales de Comblain-au-Pont) .

A Vieuxville, le 16 avril 1693, Barthelemy Vincent de Logne et Agnès Sepul (sic) font baptiser leur fille Jeanne dont le parrain est Jean Martin de Houwars, la marraine Jeanne Vincent de Hamoir-Lassus.

Quant à Agnès Sepulchre, on signale: "Agnes Sepulchre, femme a Barthelemy Vincent, censier de Maffe et de Stavelot, a trépassé le 5 may 1707, administrée de tous les sacrements... Elle a maintenant son dernier soupir." (Archives paroissiales de Vieuxville - Acte de décès de 1707).

Et ainsi de suite. Je pourrais vous signaler encore bien d'autres cas. Bien que nous ne puis-

sions pas établir de liens de famille directs entre toutes ces personnes et notre aïeul direct Jean-Henry le Vieux, la proximité des lieux cités, la fréquence des mêmes prénoms, la tradition familiale, le patronyme assez singulier en lui-même, le bon sens, sont autant d'éléments qui nous incitent à croire qu'il s'agit de personnes apparentées à une même souche familiale et que c'est parmi eux que nous devons rechercher nos ancêtres éloignés.

5. LE CHARPENTIER

La tradition familiale veut que notre aïeul Jean-Henry l'Ancien ou le Vieux, se soit établi au village de Solières à la demande des Dames de l'Abbaye. Une partie des bâtiments de cette Abbaye, fondée en 1127, subsiste encore de nos jours.

Notre aïeul était Maître charpentier. Son fils, petit-fils et arrière petit-fils le seront également. Il est raisonnable de penser que la présence d'un représentant de ce corps de métier répondait à une réelle nécessité à Solières.

Dans une note sur la famille, l'Oncle François de Marche-les-Dames (le frère aîné de votre grand-père), constatant que plusieurs enfants de Jean-Henry le Vieux avaient eu comme marraine différentes Mères Abbesses de Solières, en déduisait que les relations étaient des meilleures. Il s'agissait peut-être d'un véritable patronage expliquant notamment le fait que les enfants de Jean-Henry savaient lire et écrire alors que le village, jusqu'en 1780, devait être dépourvu de toute école. Autant les relations du village avec l'abbaye étaient bonnes, autant celles avec les châtelains de Ben semblent avoir été parfois difficiles.

A partir de 1696 les rapports entre l'abbaye et le village d'une part et la famille du Comte d'Arlberg du Château de Ben d'autre part, furent marqués par des querelles fréquentes. Le litige était relatif au droit de chasse sur les terres appartenant à l'Abbaye. De nombreux procès eurent lieu. L'un de ceux-ci fait état des protestations faites en 1772 par l'abbesse de Solières contre les poursuites exercées par la Cour de justice de Beaufort envers Martin Sepulchre (6e enfant de Jean Henry l'ancien) pour avoir chassé sur le territoire de l'Abbaye. L'abbesse de Solières revendiquait le droit d'autoriser les habitants du village à chasser dans ses bois¹³.

Nous verrons plus loin que le petit-fils de Jean-Henry le Vieux, Jean-Henry III, entretiendra des relations fort étroites avec la famille Desoer qui, sous l'Empire, rachètera les bâtiments de l'Ab-

¹³ " l'Abbaye de Solières " par W. DEPAQUIER, Curé de Wandre. Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège, Tome X. L. Grandmont - Doudres, Imprimeur - Editeur D. Cormanx Successeur 1896.

baye et y résidera. Jean-Henry III sera chargé, comme l'avaient été son père et son grand-père, de divers travaux afférents à l'aménagement et à l'entretien des bâtiments. Ne peut-on s'interroger sur la mesure dans laquelle nos ancêtres n'auraient pas également exercé un certain "patronage" sur cette vieille construction, si belle, si accueillante, si proche de la vie de toute une communauté. En tout cas, même si cela n'a pas de sens, quand j'y passe, je ne peux m'empêcher d'y reconnaître quelque chose à quoi notre lointaine famille a dû s'attacher¹⁴.

Dans ce même ordre d'idées, peut-on établir un rapprochement entre d'une part la présence aujourd'hui à Pailhe du Livre de Raison de l'Abbaye de Solières et d'autre part, les liens de famille avec l'Abbé Pirson, Curé de Pailhe? Ne peut-on pas croire qu'à la Révolution, lors de la confiscation par l'État des biens séculiers, Jean-Henry Sepulchre le Jeune ou son fils, aurait mis de côté ce Livre de Raison. Par après, ce document aurait été récupéré par l'Abbé Pirson ? Nos cousines de Solières ont encore dans leur salon le portrait de cet abbé qui s'est fait connaître pour avoir vendu, au siècle dernier, aux Musées Royaux, un magnifique Retable du XV^{ème} siècle appartenant à la Fabrique d'Église de Pailhe, actuellement exposé au Musée du Cinquantenaire à Bruxelles¹⁵.

Signalons aussi que dans le Livre de Raison de l'Abbaye de Solières, on ferait état d'une redevance due en 1641 par le brasseur Sepulchre! (Notes de l'Oncle François du 1er mai 1964).

6. L'AÏEULE MARIE MEDART (1689-1753).

Je n'ai pas retrouvé la date à laquelle Marie Médart épousa Jean-Henry SEPULCHRE le Vieux. Toutefois, nous savons qu'elle eut son premier enfant, une fille, Marie-Claire-Joseph, en 1725.

Marie Médart avait 36 ans à la naissance de son aînée. On ne manquera pas d'être surpris de cet âge. Il est quand même assez exceptionnel de devenir mère de famille lorsqu'on a presque atteint

¹⁴ Le 27 février 1797, le gouvernement français fit vendre l'Abbaye, qui fut rachetée par un certain Carbonel de Namur, puis revendue à André Ackerman pour 100 louis d'or (2.400 Francs or) soit 123.000 francs d'assignat. Le Sieur Ackerman avait négocié en sous main ce rachat pour le compte des religieuses de Solières qui avaient fait l'avance des fonds. Leur confiance fut mal placée car l'homme d'affaire racheta mais garda le tout. Il fit démolir l'église, le cloître et toute une aile de l'Abbaye. Il dispersa le mobilier et les matériaux et vers 1807, vendit ce qui restait du domaine et des bâtiments à l'imprimeur Desoer de Liège. La dernière religieuse survivante de l'Abbaye de Solières mourut en 1844. L'abbé Depaquier raconte que quelques années avant sa mort, l'intéressée, dame Louise Horion, fit expressément le voyage à Namur pour aller donner le pardon des survivantes de la communauté expulsée à Ackerman à ce moment là moribond. Louise Horion raconta ce fait à Jean-François Sepulchre et son beau-frère J. François Médard, qui se retrouvèrent le même jour sur le bateau faisant le trajet de Namur à Huy.

¹⁵ L'Abbé Pirson était le cousin germain de votre deux fois arrière grand-mère Paquet, épouse de François-Joseph Sepulchre

la quarantaine. Son neuvième et dernier enfant, Béatrice, naquit en 1742. Elle n'atteignit pas l'âge de deux ans. Onze ans après, en 1753, Marie décédait. Elle avait 64 ans. Son mari devait lui survivre de 16 ans.

Tout porte à croire que les Médart était une vieille famille de l'endroit. Les livres de recettes, impositions, les actes de partage, etc. signalent maintes fois le nom des Médart qui, par ailleurs, étaient propriétaires de pas mal d'habitations et de terrains des environs. Il existe encore des Médart dans la région. On m'a dit que les derniers vivaient actuellement à Marchin (village près de Solières) et que plusieurs d'entre eux étaient dans l'enseignement.

Dans la suite de cette histoire, on retrouvera la famille Médart à plusieurs reprises. Marie Claire Joseph mentionnée ci-dessus épousera en 1751 Jean-François Médart de Marchin, son parent au 3ème degré. Plus de cinquante ans plus tard, en 1808, la fille aînée de Jean-Henry III, Anne Joseph, épousera un autre Jean François Médart. Anne Joseph vécut jusqu'en 1860. Il y a peu de temps, une de ses descendantes, la femme du Docteur Delrée de Liège, s'est trouvée par hasard à côté de votre tante Thérèse (ma femme). Elle s'est fait reconnaître comme une Lejeune, arrière petite-fille de Anne Joseph Médart-Sepulchre.

7. LA VIEILLE MAISON.

En 1730, Jean-Henry le Vieux acheta à Solières une maison qui semble y avoir été sa première acquisition. Par après, on trouvera plusieurs actes d'autres achats effectués par notre aïeul qui, lors du partage de ses biens fait de son vivant en 1760, laissera l'ensemble de ses biens à chacun de ses cinq enfants survivants, lui-même n'en conservant que l'usufruit.

D'après différents actes de partage faits à chaque génération par les enfants Sepulchre, on constate que la maison achetée en 1730 est celle qui est restée dans la famille depuis lors. Il s'agit d'une habitation jolie, sans prétention, typiquement condruzienne, gâchée en partie au 19ème siècle par les enfants de Jean-François qui, pour assurer à leurs parents une résidence plus confortable, font construire, en la juxtaposant, une grosse maison bourgeoise style Napoléon III.

Pour des raisons que j'ignore, la maison de 1730 est appelée, dans un acte officiel, maison "Isabeau". Il ne s'agit pas du nom de son précédent propriétaire, qui était Gilles Tumson de Sorinnes la Longue. L'acte de cession fut passé le 5 juin 1730 pour un prix de douze florins douze sols de rente libre. Cette rente a été remboursée par Jean-Henry le Vieux et sa femme aux nièces de Gilles Tumson le 17 juin 1752 par le paiement d'un capital de 201 florins et 12 sols.

En 1760, année du partage de ses biens, Jean-Henry le Vieux céda l'entière propriété de sa maison à son fils, Jean-Henry le Jeune. L'acte de donation est daté du 12 décembre 1760. Jean Hen-

ry le Vieux habita-t-il à partir de ce moment avec son fils?

L'acte ne dit rien mais il stipule que Jean-Henry le Jeune s'oblige à payer annuellement à la décharge de son père un écu de rente au Grand Hôpital de Huy et de payer annuellement dix florins brabant au Monastère de Solières. Par ailleurs, Jean-Henry Sepulchre le Vieux se réserve la grange de la dite maison.

En 1760, Jean-Henry le Vieux était veuf depuis 7 ans et devait avoir près de 75 ans. Est-il resté vivre avec son fils aîné? Pourquoi est-il indiqué à l'acte de transfert de son bien à son fils que ne sachant écrire, Jean-Henry Sepulchre "le Père" signe d'une croix.? Cette mention ne figure pas dans les autres actes. Serait-il devenu infirme? Pourquoi s'est-il réservé la grange? Était-ce pour y laisser certains biens auxquels il restait sentimentalement attaché? Nous ne savons rien. Toutefois, si nous nous souvenons qu'en 1760 Jean-Henry le Jeune, marié depuis 5 ans, n'a pas encore d'enfant, nous pouvons présumer que peu d'obstacles s'opposaient à ce que sa femme et lui-même viennent vivre chez leur père qui, en contrepartie, leur cédait son droit d'usufruit.

Notre cousin Jean Cryns (dont la mère, Germaine Sepulchre, était la fille de Charles Sepulchre, votre arrière grand-oncle), eut la bonne idée, lors de la vente de la maison de Solières, de racheter la Maison Isabeau, de l'aménager et d'en faire sa résidence de vacances. puisse-t-elle rester longtemps encore dans la famille. C'est un souvenir. Catherine Sepulchre me dit que la vieille habitation était remarquable par le nombre étonnant des différents niveaux des pièces d'habitation. Dans sa famille, on l'appelait la maison aux dix étages. Il faut sans doute y voir le résultat de toutes les transformations qui y furent faites au fil du temps par six générations afin de pouvoir y caser leur progénitures.

8. LES ENFANTS DE JEAN-HENRY L'ANCIEN ET DE MARIE.

Jean-Henry et Marie eurent huit enfants: cinq garçons et trois filles, dont trois ne vécurent pas au delà de deux ans.

Nous avons déjà tout dit sur ce que nous savons de l'aînée Marie-Claire-Joseph (1725-1792) épouse de Jean-François Médart.

Le second enfant fut un fils: Jean-Henry né en 1727. C'est Jean-Henry le Jeune, dont nous reparlerons par après.

Le troisième enfant, Jean Joseph, né en 1729, n'a pas vécu un an.

Le suivant, Barthelemy Robert, naquit en 1730 et meurt en 1731.

Le cinquième enfant par contre aura plus de chance. C'était une fille, Marie-Jeanne, née en 1731, la même année que celle de la mort du petit frère précédent. Marie-Jeanne épousera en 1760 Alexandre Leclercq. Elle mourra en 1794.

Martin Sepulchre vient ensuite. C'est le sixième. Il naît en 1736 et meurt en 1790. En 1759, il épouse Marie-Anne Monjoie. Elle mourra la même année que son mari. Ils eurent six enfants:

1° Jean-Henry né en 1760 et mort en 1763.

2° Jean-Jacques, né en 1762, meurt en 1821 à Ciney. Il avait épousé Marguerite Gomerée et ils eurent quatre enfants dont un seul connu des descendants. Ce sont ceux dont est issue la famille du magistrat Yvan Sepulchre (Sepulcre) et ses enfants. Jean-Jacques et Marguerite se seraient brouillés avec les autres membres de la famille.

3° Marie-Catherine née en 1769, mariée à Jean-Louis Dubois de Bonneville à Sclayn à une date non déterminée. Votre arrière arrière-grand-père François-Joseph disait qu'il l'avait bien connue. Les descendants sont les Mathieu de Bonneville.

4° Marie-Catherine-Joseph née en 1770 et décédée en 1787.

5° Marie-Anne née en 1773.

6° Jacques-Joseph né en 1775. .

A la mort de son père, Jacques-Joseph, qui n'avait que 15 ans, fut recueilli par son oncle Jean-Henry le Jeune. Deux ans plus tard, en janvier 1794, il résolut de s'engager "dans les volontaires du Pais-Bas pour soutenir la guerre contre la France" (Acte du 23 janvier 1794). On se souviendra qu'à ce moment-là, les Autrichiens, vainqueurs à Neerwinden (le 18 mars 1793), étaient parvenus à rétablir une nouvelle fois, pour quelques mois, l'Ancien Régime dans notre pays, mais la victoire de Jourdan à Fleurus, le 26 mai 1794, y mettra définitivement fin. Nous ne savons pas si notre lointain parent eut le temps d'exécuter sa décision de prendre les armes. Peut-être l'a-t-il fait et a-t-il participé à la bataille de Fleurus. Quoi qu'il en fut, il est revenu de la guerre sain et sauf puisqu'en 1796, on signale la naissance de son premier enfant: Catherine, issue de son mariage avec Barbe Boly de Couthuin.

Quatre ans plus tard, en 1800, Barbe mit au monde un fils: Nicolas-Joseph. L'année suivante, Jacques-Joseph mourut à l'âge de 26 ans, laissant derrière lui une veuve et deux orphelins en bas âge.

Nous ignorons ce qui leur advint¹⁶.

Le septième enfant est Joseph, né en 1738. Il épousa en 1762 Marie-Françoise Monjoie et meurt en 1784 sans laisser de descendants. Sa veuve se remaria avec un meunier de Lovegnée, un nommé Beaujean.

Finalement, nous avons Béatrice, le huitième et dernier enfant. Elle naît en 1742 et meurt l'année suivante. Sa marraine était Barbe de Caverenne, Mère Abbessse de Solières de 1728 à 1765.

9. L'HÉRITAGE DE JEAN-HENRY LE VIEUX.

Jean-Henry l'Ancien n'était pas spécialement fortuné. Il possédait à Solières un peu de terre, un peu plus de 5 hectares, et deux maisons. Signalons en passant qu'au 18^e siècle, une superficie de terrain de 5 hectares était considérée comme nécessaire pour assurer la subsistance d'un ménage¹⁷. Il est possible qu'il ait possédé d'autres biens situés ailleurs qu'à Solières.

Il est intéressant de noter que contrairement à des idées répandues, la propriété du sol au 17^e-^{me} siècle n'était pas en notre pays concentrée autant que certains se l'imaginent. Si l'on fait abstraction de la bourgeoisie, dont les biens dépassaient rarement 10 % de l'ensemble, et des terres communales dont l'importance varie d'une région à l'autre, la propriété du sol se partageait entre clergé, noblesse et paysannerie.

En Condroz, le clergé et la bourgeoisie occupaient 20 % des terres, la paysannerie 28 % et la noblesse 52 %. La situation est inverse en Famenne et en Ardenne, où la paysannerie possédait plus de la Moitié du territoire hors les bois et forêts¹⁸.

Plusieurs années avant sa mort, notre aïeul légua à ses enfants par acte devant le notaire

¹⁶ Joseph Sepulchre raconte: "qu'entre 1855 et 1860, alors que les mines de Lovegnée étaient en pleine activité, l'oncle François (François-Joseph votre arrière-arrière-grand-père) qui y venait souvent, était un jour monté jusqu'à Solières pour saluer son père, trouva ce dernier en conversation avec un inconnu qui lui fut présenté comme un cousin habitant la Hesbaye. Ce dernier paraissait avoir 55 à 60 ans. L'oncle François ne se souvenait pas si ce cousin était un Sepulchre ni où il habitait. Il se souvenait seulement qu'ils étaient redescendus ensemble jusqu'à Bas-Oha où l'oncle François reprenait le train et où ils s'étaient séparés, l'autre regagnant son pays. Ce mystérieux cousin était-il Nicolas Joseph?"

¹⁷ La Wallonie - Le Pays et les Hommes - Vol. I page 419.

¹⁸ "Histoire de Wallonie – page 221"

Lhonneux, "nottaire de Liège", ses biens de Solières.

" L'an 1760 du mois de septembre le deuxième jour devant moy " nottaire soussigné ... comparut personnellement Jean-Henry " Sepulchre veuve de Marie Médart, manant et possesioné du " Village de Solier au comté de Namur ..."

L'acte fait état de ce que Jean-Henry l'Ancien était décidé à faire le partage entre vif et "sous ses yeux pour toutes les difficultés qui pourraient naître après sa mort entre ses trois enfants "cy embas nommé ... et désirant prévenir les fâcheuses suites qui pourraient survenir".

Le nom de ses trois fils: Jean-Henry, Martin et Joseph de même que celui de ses deux gendres et de ses deux filles suivent. Chacun se réserve une part (un "membre" dit le testament). Jean-Henry(le Jeune) se voit attribué "une maison, jardin, prairie, appendice et appartement existant au dit Solier appelée communément la maison Isabeau contenant quatre verges grandes (une verge grande = + 12,5 ares) ou environ (suit la localisation du bien)... une terre appelée communément la terre Sainte Marie contenant six verges grandes ou environ (suit la localisation de la terre)..."

A noter que ces différents biens sont grevés de "charges" à payer soit au Grand Hôpital de Huy, dont la fondation remonte au début du 13ème siècle, soit aux "Dames de Solières".

Le troisième fils, Joseph, reçoit "une maison, chambre, cave à prendre hors la maison paternel... un jardin contenant une verge grande ..., quatre verges de prairie appelée Mardoriye, ... la moitié de la terre appelée aux petites terres contenant six verges grandes ... dans le mauvais pré une verge et demy grande ou environ de prairie ...". L'acte précise toute une série d'obligations particulières à ces terres ainsi que certains droits et servitudes y afférents dont celui pour Joseph "d'aller sur la troisième partie avec échelle pour couvrir et entretenir son bâtiment de même y pourat faire une fosse pour éloigner les eaux du toit le tout au moindre dommage que faire se pourat ...".

La troisième part tombe à la fille aînée Marie-Claire-Joseph. Son mari, Jean-François Médart et elle auront une "chambre et estable partie du susdit bâtiment avec l'aisance de derrière tant de la ditte chambre et estable que de la maison et chambre de la deuxième partie ... la prairie de desout les dit jardins ... contenant trois verges grandes et demi ... un jardin contenant une verge grande ... la moitié de la ditte terre appelée aux petites terres...". Pour charges ils paieront notamment dix pattars Brabant de rente à "L'Abbée de Solier".

Alexandre Leclercq, mari de Marie-Jeanne, reçoit "10 verges grandes de terre à prendre hors de l'enclos proche de la maison Wathelet".

La cinquième et dernière partie échoit à Martin qui "aurat le reste de l'enclos susdit contenant

sept verges grandes ..., une pièce de terre appelée vulgairement champion contenant 4 verges."

Les "partagants" après avoir promis de faire ratifier l'acte par leurs épouses "se sont déclarés bien content et satisfait du partage susdit comme fait légitimement sans dol ni mauvaise foÿ et promets de naller à lencontre pour quel cause et raison que ce soit ... et de payer les rentes... denier de prince et de gabelle...". L'acte est ratifié par Marie-Claire le 16 novembre 1760 et par Marie-Jeanne le 23 janvier 1761.

Une particularité de ce partage est qu'il fait état de dispositions prises antérieurement par Jean-Henry le Vieux le 4 mars de la même année devant le notaire Cambron. Elles sont annulées. Nous ignorons le contenu du premier partage. On est frappé par l'insistance avec laquelle le texte revient sur l'entente que Jean-Henry le Vieux souhaitait voir régner entre ses enfants. A cet égard, le fait qu'il prenne ses dernières dispositions neuf ans avant sa mort est significatif. L'acte souligne à deux reprises le souci de l'aïeul pour que ses enfants fassent le partage "sous ses yeux" ... après avoir fait entre eux "cinq parties le plus justement qu'ils leurs a été possible ... bien content et satisfait...".

Ce souci mis à préserver la bonne entente entre les membres d'une même famille est significatif! Notre aïeul est réaliste. Il sait que trop souvent les intérêts matériels - aussi petits soient-ils - sont autant de pommes de discorde qui, heureusement dans notre famille, se sont rarement manifestées.

Les conflits d'intérêts n'ont jamais à ma connaissance rompu l'harmonie fondamentale qui y règne. Sans cette condition, il serait d'ailleurs impossible de maintenir cette vieille coutume de réunir à intervalle régulier les descendants de Jean-François dont les derniers sont maintenant cousins au 7ème degré.

Outre quelques biens matériels, une bonne entente, un esprit de famille, Jean-Henry l'Ancien laissait à ses enfants une éducation qui toute élémentaire fut-elle, leur permettait de lire et d'écrire couramment en français à une époque où l'instruction restait relativement rare.

Je n'ai pas retrouvé d'écrits faits de la main de Jean-Henry l'Ancien. Ce dernier savait-il manier la plume? Rien ne permet de l'affirmer. L'acte mentionné ci-dessus ne nous apporte aucun éclaircissement. Par contre, nous disposons de nombreux écrits de son fils Jean-Henry le Jeune. Le plus ancien d'entre eux remonte à 1759, date à laquelle ce dernier s'est appliqué à reproduire un court extrait d'un registre du village de Solières remontant au 15ème siècle.

*

* *

Jean-Henry l'Ancien est né et est mort en un lieu qui nous reste inconnu. Pourquoi ne re-trouve-t-on pas l'acte de son décès dans les registres de la paroisse de Ben-Ahin alors que ceux de plusieurs de ses proches dont sa femme y figurent? Est-il retourné mourir en son village natal? Cette hypothèse pourrait expliquer les raisons qui l'ont poussé à faire le partage de ses biens de Solières neuf années avant sa mort.

Né au siècle de Louis XIV, notre aïeul connu la fin d'une période agitée sur le plan religieux, politique et économique. C'était les prémices du formidable bouleversement social qui, vingt cinq ans après sa mort, mettra fin à l'Ancien Régime. Sur le plan politique, sa naissance coïncida avec les guerres incessantes livrées par la France à ses voisins pour régler la succession d'Espagne.

On se souviendra qu'à ce moment, Solières était situé à la frontière du Comté de Namur et de la Principauté de Liège. Tandis que le Pays de Stavelot, dont Logne, Vieuxville, Izier, Comblain-au-Pont, Hamoir, Ocquier et Maffe, faisaient partie, formaient encore avec Malmédy une Principauté abbatiale.

En 1711, le Roi d'Espagne abandonna la souveraineté des Pays-Bas de Belgique à Maximilien-Emmanuel de Bavière, souverain éphémère auquel succéderont les Habsbourg d'Autriche.

Jean-Henry l'Ancien, Marie et leurs enfants ont-ils perçu de leur petit village les à-coups des événements du moment? Ont-ils souffert des grandes famines fréquentes alors, des froids particulièrement rigoureux des années 1698, 1709 et 1740 ? Se sont-ils intéressés aux efforts entrepris dans la région pour valoriser les terres incultes, l'abandon des jachères, améliorer les méthodes de travail de la terre? Le Siècle de Raison avait-il un sens pour eux? Ont-ils entendu parler de leur confrère charpentier et proche voisin Renquin de Sualem, inventeur de la Machine de Marly et de ses protecteurs Arnold de Ville de Huy et Monsieur de Marchin de Modave, cité dans un document en notre possession au sujet d'un litige portant sur la propriété d'un morceau de terrain des environs? Ce sont autant de questions auxquelles nous ne pouvons pas répondre. Leur évocation nous sert simplement à situer un peu le contexte de vie de notre famille en ces temps là.

10. JEAN-HENRY LE JEUNE (1127 ~1800) .

Nous conservons divers documents de la main de Jean-Henry le Jeune qui né en 1727, mourra en l'an 1800. Le plus intéressant est sans doute son livre de comptes des années 1784 à 1785. Il s'agit d'un petit volume cartonné de + 20 cm sur 15 cm contenant 179 pages. Nous disposons aussi de plusieurs reçus, quittances, notes et quelques lettres relatives à ses activités ainsi que celles de son fils unique Jean-Henry III.

Les diverses pièces citées ci-dessus étaient contenues dans une ancienne couverture en cuir d'un livre intitulé: "Tractatus De Act Humanis". Jean-Henry le Jeune s'en est servi comme porte documents. Sur la face intérieure, on peut encore lire: "Cette portefeuille appartient à Jean Henry Sepulgre". Diverses autres annotations plus ou moins lisibles y figurent. Certaines sont en latin, d'autres en français. Parmi ces dernières, l'une constitue une énigme. Il s'agit d'un relevé d'arrivées et de départs de quelqu'un s'étant déplacé vers Solières en l'automne 1733. Nous déchiffrons ce qui suit:

" ... l'an 1733 le 7 septembre à 4 heures après midi et j'ai resté (?) ... le 26 novembre 1733 et j'en suis parti le 30 novembre 1733 à huit heures du matin avec... le cousin... et Henry. Je suis arrivé à Solières le 5 décembre 1733 au soir".

L'auteur de cette annotation ne peut être Jean-Henry le Jeune puisqu'en 1733 il n'était âgé que de 6 ans. L'écriture est celle d'un adulte. S'agit-il alors de son père Jean-Henry l'Ancien!

Le grand intérêt des documents laissés par Jean-Henry le Jeune et son fils est qu'ils nous permettent de nous faire une idée plus concrète sur certains aspects de la vie d'une famille condruzienne au 18^{ème} siècle. L'analyse cependant demanderait à être faite en profondeur. Elle permettrait notamment à celui qui s'intéresserait aux activités d'un artisan de l'époque de dégager des données intéressantes sur l'organisation de son travail, les rapports et les relations avec les membres de la famille, les voisins, le coût des prestations et des matières, le type des travaux entrepris, les usances, les contraintes etc., etc.. Peut-être qu'un jour l'un de vous, faisant des études d'histoire, s'intéressera à la chose et y trouvera par exemple le sujet d'un mémoire de fin d'études. Quant à moi, je me bornerai ici à n'en faire qu'un survol en essayant surtout de faire ressortir l'aspect familial de la vie de nos ancêtres.

11. LES MARIAGES DE JEAN HENRY LE JEUNE.

Ainsi que je vous l'ai déjà signalé, Jean-Henry le Jeune et sa femme Marie-Claire Orban se sont vus attribuer en 1760 par Jean-Henry l'Ancien la pleine propriété de la Maison Isabeau. A ce moment, notre aïeul et sa femme sont mariés depuis cinq ans et parents d'un petit garçon âgé de 4 ans. C'est Jean-Henri III, né en 1756, leur fils unique. Il le restera.

En 1761, Marie-Claire Orban meurt. Son mari a 34 ans. Nous ne pouvons malheureusement rien ajouter à propos de votre cinq fois arrière grand-mère. Nous ne connaissons ni sa date de naissance ni son origine.

Le nom de famille Orban apparaît à quelques reprises dans le livre de comptes de 1784 : "... pour la veuve Orban ses filles ont fait 2 pièces".

" ... Orban a fait avec Jean Joseph Médart dans le bois de Gônes aux bois du Sieur Massart 5 cordes et un cart de ? et la recoupe de 21 ? portant 3 florins 18 sous et 3 liards dont la moitié sera à déconté pour son école...".

Le peu de mobilité des habitants de nos régions à cette époque peut nous inciter à croire qu'il s'agit de la même famille Orban. Cette aïeule serait donc elle aussi originaire de la région de Solières.

Jean-Henry le Jeune se remaria en 1765 avec Marie-Catherine Legot dont la famille était originaire de Ben. Le patronyme est cité à différentes occasions et à maintes reprises dans divers actes officiels. De ce second mariage, il n'y aura pas de descendant. Jean-Henry III restera fils unique. En 1765, l'enfant est âgé de 9 ans.

Assez curieusement, c'est à partir de 1765 que se présentent le plus grand nombre de pièces relatives à l'activité de Jean-Henry le Jeune. L'homme a 38 ans. Il devait être le "leader" incontesté du clan et même plus car il remplit un rôle de notable dans son village. Les annotations de notre aïeul relatives à ses relations avec ses frères, ses soeurs, ses neveux et nièces, son souci de tenir à jour l'état de ses affaires, le soin mis à conserver les documents y afférents, la mise au point qu'il fera avec son fils unique en 1789 sur leurs obligations envers Marie-Catherine, sa seconde femme, l'activité importante que reflètent ses comptes, sont autant d'indices qui montrent que nous avons affaire à une personnalité forte, à un homme énergique. Sans doute a-t-il été largement favorisé par l'instruction reçue.

Sa formation, il la doit à son père grâce aux "Dames de l'Abbaye" peut-être. Mais il a le mérite particulier d'avoir valorisé pour lui et ses descendants les atouts que la providence a bien voulu lui accorder. Puissent chaque génération continuer à en faire autant.

En raison de son remariage probablement, Jean-Henry le Jeune et sa femme se soucient dès 1786 de régler leur succession. À cet effet, un acte est dressé le 30 mai 1789 devant le Notaire Louis Fossoul. À ce moment, leur fils (ou beau-fils) unique Jean-Henri III a 33 ans. Il est marié depuis 3 ans et est père de deux enfants. Il travaille aux mêmes entreprises que son père. Tous habitent sous le

même toit. Il est donc normal de la part de Jean-Henry le Jeune, qui court sur ses 62 ans, de veiller à régler la façon dont évolueront les droits et obligations de ceux qu'il laisserait éventuellement après lui. J'ai retrouvé dans le Livre de comptes une note antérieure à l'acte, écrite par l'aïeul au verso d'un feuillet volant épinglé à un feuillet du livre, rédigée telle que suit:

" On demande avis, à scavoir premièrement s'y une veuve au conté de Namur aient euse plusieurs enfants mais mort avant le décèt de leur père mort intestat aient ladite veuve mélioré et même assisté de ce quel a porté de son mariage a un rétablissement considérable de bâtiment on demande si elle ne peut disposer en aucune manière du bien de son dit feu marÿ et des acquettes qu'ils ont fait ensemble".

Quels motifs ont incité l'aïeul à se poser ce genre de questions? S'agit-il d'un problème qu'un de ses proches, voisins, clients ou ouvriers lui auraient posé? S'agit-il plutôt d'une préoccupation qui lui est propre et qui résulterait par exemple de ce que sa seconde femme aurait été veuve comme lui et n'aurait eu aucun enfant survivant de son premier mariage. Catherine Legot avait encore de la famille. Craignait-il pour son fils des problèmes de succession? Quoi qu'il en soie, la situation sera clarifiée par le testament qui stipule que:

" ... Jean Henry Sepulchre et Anne Catherine Legot son épouse en secondes noces propriétaires résidents au village de Sollière lesquels en considération de ce qu'ils résident ensemble avec Jean Henry Sepulchre fils légitime du comparant et beau-fils de la comparante et voulant prévenir les difficultés qui pourraient survenir après la mort de l'un ou de l'autre... le dit Jean Henry Sepulchre fils du comparant jouira après le décès des comparant et comparante de tous les biens quelconques meubles et immeubles et de tous conquets qu'ils pourront encore faire à condition que le dit acceptant et ses représentants seront tenus et obligés d'assister le dit comparant dans tous ses besoins... que après le décès du survivant des comparant et comparante ils devront faire leurs exèques (obsèques) et lui faire dire vingt messes et même que d'en faire célébrer vingt aussi pour le pré-mourant".

Anne-Catherine aurait pu survivre à son mari. C'est pourquoi l'acte stipule que dans ce cas "si elle trouverait à propos de se retirer à part, elle pourra se loger dans la première chambre de leur domicile sa vie durant et se servir du feu de la cuisine". De plus, elle se voyait attribuer une rente viagère de 42 florins et le droit de se faire "livrer au par dessus les meubles nécessaires selon sa commodité". Finalement, il est précisé que "quant aux biens fonds que la comparante peut prétendre de

ses père et mère situés à la Sarte à Ben, les deux sœurs de la comparante, à savoir Agathe et Dieu-donnée Legot, en jouiront leur vie durant si elles survivent les comparants et comparantes...".

Comme son père, Jean-Henry le Jeune a eu la sagesse de régler sa succession. L'obligation était rendue d'autant plus pressante par son remariage. Il semble que son fils Jean-Henri III entretienne sa vie durant les meilleurs rapports avec les membres de sa belle famille. Quant au fait que les deux ménages vivent sous le même toit, il n'est en rien extraordinaire pour l'époque. Au 18^{ème} siècle, le ménage qui réunit deux générations est presque partout la règle¹⁹.

12. NOTABLE, CHEF D'ENTREPRISE, CHEF DE FAMILLE.

Notable, chef d'entreprise ou chef de famille, réflexion faite, j'aurais presque pu utiliser indifféremment l'une ou l'autre de ces expressions pour qualifier le rôle que joue Jean-Henry le Jeune à l'égard de sa famille et des habitants de l'endroit. Souvenons nous que jusqu'au 19^{ème} siècle, (comme maintenant encore dans certains villages et communes isolés), les habitants d'un village étaient très peu mobiles et en grande majorité apparentés. Tant et si bien qu'il est souvent malaisé de discerner à quel juste titre s'explique l'intervention de notre aïeul.

Le notable

Daté de 1765, un document rédigé par notre aïeul signale que le 15 avril "des manants" de Solières, assistés de "joindants" (voisins de village) prirent l'initiative de remettre en état "une aï-sance ou commune à côté du hierdal du village appelez vulgairement le Wez". Le document spécifie que "comme l'année passée les manants²⁰ la voïant décliner par faute de marche... les dits manants de Solier se sont trouver lesdits jour avec les joindants pour la remettre entre quatre bornes comme il a été fait en présence du Syr deghelins de martin médart de françois Lomba de françois berlaimont de martin sepulgre de bernard laloux de françois lefers... pier berlaimon de Perwez appelé comme témoin... " Les signatures en bas de page sont la marque de Pierre Berlaimon "pour ne pas savoir écrire" et la signature de notre aïeul: "moÿ jean henry Sepulgre le jeune 1765".

Les "aisances" ou "communes" dont parle le document étaient des biens communaux laissés

¹⁹ La Wallonie- Le pays et les hommes, tome 1, page 430.

²⁰ Manant n'a pas ici le sens péjoratif qui lui est donné maintenant. En vieux français, le terme qualifiait ceux qui résidaient sur place. Aujourd'hui, nous dirions "résidents".

en friche. Leur importance était très variable selon la région: moins de 2 % en Hesbaye, plus de 5% dans le Namurois, près de 30 % en certaines parties de l'Ardenne²¹.

On peut s'interroger sur les raisons qui ont poussé les habitants de Solières à redéfinir les limites de leur "aisance". Une explication possible est liée à la culture de la pomme de terre. En effet, sa culture s'est répandue à partir de la Rhénanie à travers le pays de Stavelot entre 1695 et 1725 en direction du Condroz. Sa diffusion progresse lors des disettes de 1709, 1740 et 1772. Elle reste longtemps confinée dans les jardins avant d'être essayées dans les "aisances" (terrains laissés en friche) puis en plein champ... La pomme de terre fut d'abord la ressource des journaliers, des petits cultivateurs, des ouvriers faubouriens, bref des gens précisément les plus vulnérables en cas de mauvaise moisson²².

Certes, je ne prétends pas que notre aïeul fut le premier à introduire la culture de la pomme de terre à Solières mais je suis frappé par les coïncidences de dates, de lieux, et de circonstances qu'il y a entre ce que je lis dans un ouvrage d'histoire faisant autorité et ce que nous savons sur Jean-Henry le Jeune, son père et leurs ascendants du pays de Stavelot.

Nous retrouvons divers autres textes qui indiquent d'une façon ou d'une autre que Jean-Henry le Jeune jouait un rôle public en son village. Certains de ceux-ci concernent le paiement de "tailles du roy" dues par Joseph Sepulchre, ou le paiement de l'amende de trois florins" due par Martin Médart, ou le "mémoire" de l'école dont nous parlerons plus loin... etc.

Jean Henry le Jeune n'échappe pas aux paiements de tailles, redevances et autres impositions qui à l'époque grevaient déjà les avoirs des particuliers. N'oublions pas qu'au 18^{ème} siècle encore, les "redevances" au Seigneur de l'endroit ou à l'autorité ecclésiastique restent importantes. Le seigneur du 18^{ème} siècle à la campagne ressemble beaucoup à celui de la fin du Moyen Âge, tout au plus certains droits qu'il exerçait sur les manants se sont-ils allégés parfois mués en une imposition en argent mieux adaptée aux conditions économiques et aux mentalités de l'époque²³.

²¹ Histoire de la Wallonie. Éditions Universitaires. Privat éditeur – page 221.

²² La Wallonie. Tome I. Op. cit. pages 410 et 411: "Une victoire sur la faim".

²³ Histoire de Wallonie op. cit. 308

Il en va de même des amendes. C'est ainsi qu'en 1772 l'aïeul est condamné à payer 48 sous au "sergent" jadot pour avoir "le 14 du courant ester trouvé avec trois beste a corne paturant sur une terre emblavée de jeunes treffe ensemencée au mois maÿ dernier... par ainsi contrevenu au ordonnance de Sa Majesté en date du 17 avril 1764 fait à ahin ce 16 octobre 1772". Signé: "dambermont".

A partir de son fils Jean-Henry III et petit-fils Jean-François, le caractère public des fonctions remplies par nos ascendants apparaîtra de façon officielle. En effet, ils rempliront notamment les charges de Marguillier de la Haute Cour de Justice de Beaufort, Receveur des Pauvres et Mambour de la paroisse.

Le marguillier était le membre du Conseil de Fabrique chargé de gérer les biens paroissiaux. Il tenait aussi école²⁴.

L'École et la Paroisse

A partir de 1786, les documents laissés par Jean Henry III et son père signalent à plusieurs reprises l'existence d'une école à Solières :

" ... avons engager Catherine Médart pour petite servante... son terme au 11 de octobre 1787... avoir donner 1 florin et 10 sous pour l'école de son fils en 1787... pour l'école de son fils en 1788 1 florin 10 sous...".

Ailleurs, on parle de dépenses faites pour bernard laloux qui est redevable de 3 florins 10 sous pour "l'école de ses deux fils"²⁵. Par après encore, nous retrouvons des listes de noms d'enfants - ils étaient peu nombreux - sous l'intitulé "Classe du 18 de l'an 1790". Il s'agit de: " , f., g. berlaimont, j. nédart, p. faveaux, j.f. médart, f. lambotte, c. romainville, n. dupont, m. roman, noé médart, noé n:". Dans un document antérieur intitulé ": Mémoire de l'école du moi de octobre 1786" je retrouve outre

²⁴ Histoire de Wallonie op. cit. page 431.

²⁵ Sur le même relevé de compte, Jean-Henry le Jeune signale qu'une journée pour faire un chassis de fenêtre coûte 1 florin, la réparation d'un coffre 10 sous, un pied de verne 4 sous, etc..

la plupart des noms cités auparavant, ceux de "marianne sepulgre²⁶, joseph medart dit le masson, parmentier, la fille penas, thomas verlée, jean penas, les deux filles lambotte." En regard de chaque nom figure la somme payée (1 florin et 10 sous) et la date.

Au verso d'un contrat passé le 2 novembre 1789 avec l'Abbaye de Solières pour la construction d'un bâtiment, figure le relevé d'un compte établi pour la "veuve parmentier". Dans ce relevé, Jean-Henry le Jeune signale que le fils de la veuve parmentier a payé sa première année à l'école "par le sciage des ponts de Solières et de la Sarte'..." et que "... dix sous desdits sciages on étez a compte sur la 2ème année ainsi pour 4 mois il reviens 1 florin la troisième année trois mois portant 1 florin 5 sous...".

En bas de page, Jean-Henry le Jeune précise que le fils parmentier "a scier pour nous a différentes fois comme on peu voir plus amplement à la page 26 de notre registre".

Que cela veut-il dire au juste? Quel âge pouvait avoir le fils Parmentier? Était-il un écolier at-tardé? Les paiements en nature étaient-ils usuels? Un cycle d'études durait-il 3 ans? Ce sont autant de questions auxquelles un historien pourrait répondre. Quant à moi, je me borne à signaler l'interven-tion de notre aïeul en tant que marguillier dans la gestion de l'école.

Peut-on croire que Jean-Henry le Jeune se chargeait en outre d'enseigner. A part le fait qu'il sa-vait lire et écrire, nul autre indice ne nous permet de le croire. Mais cela n'est pas impossible car normalement, cela rentrait dans les attributions du rnarguillier.

En tant que marguillier, l'aïeul devait également se soucier du paiement des rentes afférentes

²⁶ Marianne est un prénom qui n'apparaît nulle part parmi les membres de la famille de Jean-Henry Sepulchre de Solières. En l'occurrence, il s'agit vraisemblablement d'une parente du cousin de Thie-nogrive. Je retrouve le nom de membres de cette famille à plusieurs reprises dans le Livre de comp-tes et sur des relevés de comptes séparés: l'un d'eux est parfois qualifié de "le vieux", tout comme d'ailleurs l'a été le père de Jean-Henry le Jeune.

Sur Un reçu de l'aïeul, on lit ce qui suit :

" la deuxième portion du bois de Navelen detenue par j.h..Sepul (sic) de Solier pour 25 florins. - La seconde de la 2è levée pour 40 florins. - Pour ?? et droit 5 florins 11 sous- Laquelle somme 70 florins 11 sous a été payée a deux fois par Gilles Hanay. - La ? portion du bois de henymont par Henry Se-pul de Thien au grives pour 33 florins 3 sous et 1 liard pour quelle on n'a rien payé. - Le 19 novem-bre 1776 reçu de jean nihon les trente trois frans trois sous et un liard pour la portion que dessus qu'avait obtenue Henry Sepul au moi de septembre de l'an dernier par bon pour sur le trésorier de-grady".

aux biens paroissiaux. Tant que durera l'ancien régime, cette charge ne devait pas poser de difficultés particulières. Il n'en sera pas ainsi pour son fils qui, nous le verrons plus loin, exercera les mêmes fonctions et se trouvera confronté par le désordre créé par les années de révolution.

Parmi les ressources dont la paroisse disposait figurent les redevances dues pour la célébration des services religieux. C'est probablement pourquoi l'on retrouve dans les papiers de l'aïeul une copie faite par lui d'un extrait des "Taxes des droits et services de la Ville et Comtez de Namur". A noter que le Marguillier avait le droit de prélever des retenues sur ces redevances.

A titre d'exemples, en voici quelques extraits:

" Article premier. L'archiprêtre célèbre ordinairement la messe de défunts nobles et de ceux que l'on porte ou l'on met le blason à l'église et aura pour droits huit florins, les deux assistants chacun 16 sous, le pasteur du lieu pour les vigiles et la conduite sans la messe aura sept florins pour lui et donne aux diacres et sous-diacres quinze sous et au rnarguelier vingt sous".

" Art. 2. Ceux qui tiendront happe auront chacun dix sous".

" Art. 3. Sÿ la maison mortuaire veut avoir des musiciens, elle donnera selon quelle conviendra avec eux".

" Art. 4. Pour le service de riche ou d'honnête gens qui seront enterez entre les treilles du choeur de l'église, le porteur aura six florins les diacre et sous-diacre chacun seize sous et le marguelier trente et deux sous".

" Art. 12. La chandelle allumée durant les vigiles et la messe peuvent être de si petit poids que l'on voudra et servira moitié au pasteur et moitié à la fabrique".

" Art. 27. En l'église collégiale de notre darne pour le sonnage on payera en chaque pause si on sonne les grosses cloches dix sols si c'est les petites six sols aux autres églises paroissiales on donnera au marguelier six sols lequel se divisera comme on fait jusqu'à présent".

" Art. 29. Pour chaque pause le sonneur aura trois sols. Finalement en cas qu'il y aura quelques controverses touchant l'état et condition de quelque personne la décision sera renvoyée au conseil paroissial".

Vous aurez relevé à l'article 4 le parallélisme qui est établi entre riches et honnêtes gens. Cela rentrait dans la mentalité de l'époque.

L'intérêt que Jean-Henry le Jeune portait aux us et coutumes de la vie communautaire se retrouve une fois encore dans une copie faite par lui en 1759 d'un document remontant à 1475 relatif à certains droits de passage des habitants de Solières.

Ce document, qu'il m'est impossible de déchiffrer valablement parce qu'écrit en vieux français, commence comme suit:

"Icy soy un mémoire ou renseignement tirez hors copie authentique du (erquemenage?) de beaufort de l'an 1475 j'ay reporté seulement ce qui regard le village de Solier avec le même terme que l'original sauve quelque mot non lisible qui sont demeurés en blan ..."

Il se termine par la mention "Ce petit mémoire appartient à Jean-Henry Sepulgre le jeune en l'an de grâce 1759".

Un document intéressant aussi est une copie de "la liste aux assiettes ordinaires de la haute cour de Beaufort du 29 mars 1762" . Il s'agit d'un extrait d'un registre de 28 pages reprenant la liste des contribuables des localités relevant de Beaufort à savoir Gives, Ben, Solières, Champ de Bouras et Thienne au Grive. Ce registre établit le relevé des impositions afférentes aux biens recensés.

Le texte semble avoir été rédigé de la main de Jean-Henry le Jeune qui de plus fait en dernière page un récapitulatif des biens appartenant à ses frères et soeurs. Parmi les noms de ceux-ci figure celui de Dieudonné. Que cela signifie-t-il ? Jean-Henry le Jeune aurait-il eu un frère dont on aurait perdu la trace dans les relevés généalogiques?

La famille

Quels étaient les rapports de Jean-Henry le Jeune avec ses frères, soeurs et autres membres de la famille? Les noms de plusieurs d'entre eux apparaissent fréquemment dans ses notes et relevés de

compte. Il s'agit le plus souvent de son frère cadet Joseph, de sa soeur aînée Marie-Claire, de sa seconde soeur Marie-Jeanne, ainsi que de plusieurs Médart, qui étaient vraisemblablement de la famille de sa mère et de son beau-frère.

N'ayant charge que d'un seul enfant, il est possible qu'il se soit volontiers occupé de ceux des autres.

Au verso d'un "mémoire pour l'école en 1788 à la St Andrez 15 janvier"²⁷ figure un texte copié trois fois par un certain Jean Pierre Médart. S'agit-il d'un exercice d'écriture, d'un devoir, d'un pen-sum? On y lit:

" L'homme de foi même n'étant que néant doit toujours avoir devant les yeux l'hauteur de son être et ne doit jamais se carter du chemin qu'il nous a montré par son fils car il nous l'a envoyé tant pour nous racheter de la captivité où nous étions retenu que pour nous servir de modèle Jean Pierre Médart."

Un autre texte rédigé d'une écriture appliquée et enfantine est libellé comme suit:

" Sy la vie bien réglée dès la jeunesse fait l'honneur de la famille, elle donne aussi de la satisfaction à ces parents au contraire la vie débridée les afflige abrége leurs jours et les met eux en périls de perdre les biens du ciel Jean Joseph Médart".

Ces textes ne sont pas les seuls du genre. Un autre document qui semble avoir été écrit par l'aïeul lui-même fait appel à la bonne entente:

" ou la discorde règne apporter y la paix et ne vous venger qu'à force de bienfaits reprennez sans aigreur louer sans flatterie".

Jean-Henry Sepulchre le Jeune a-t-il pratiqué ce qu'il pensait. Ce message a-t-il été entendu par ses descendants. Nous ne le saurons jamais. D'ailleurs ce n'est pas à nous de juger. Néanmoins, n'est-

²⁷ Ce mémoire, comme d'autres, rapporte des noms et des sommes reçues. Vingt cinq noms y figurent. Serait-ce toute la population de l'école? Parmi ces noms, outre certains de ceux déjà cités aux pages précédentes, figurent ceux de Joseph Sepulchre (fils de Martin?), Pierre Favia, Catherine Favia, Jeanne Favia.

ce pas le comportement que nous avons tous constater chez votre grand-père Étienne Sepulchre qui pour moi et pour beaucoup parmi ceux qui l'ont connu, a été un exemple extraordinaire d'une vie apportant l'apaisement, la sérénité et la joie là où il passait.

En plus des rapports simplement familiaux que Jean-Henry le Jeune entretenait avec ses proches, il devait exister entre eux des liens d'ordre matériel nombreux. A de fréquentes reprises, on trouve trace de dépenses faites pour l'un ou l'autre membre de la famille; dépenses qui sont d'ailleurs minutieusement enregistrées et vraisemblablement acquittées. Elles vont depuis la donation d'une hypothèque sur une partie de ses biens en faveur de son frère Martin jusqu'à la fabrication pour sa soeur, d'une "petite armoire", l'achat de sabots, souliers, "nippes", etc..., ainsi que l'acquittement de journées prestées par plusieurs frères, soeurs, neveux et nièces.

A titre d'exemple, je vous citerai un décompte établi en 1784 pour une nièce de son épouse, Marie-Joseph Legot:

" je dois payer à ma nièce 7 écus de gage pour quel aura fini son tems en mars 1784. Elle a vécu a conté de la date du 29 de juin 1783".

"Deux florins et dix sous pour refaçons de souliers et nippes".

"Le 22 septembre avons donné 23 florins et quatre sous et demÿ"

"je doi 21 florins et 14 sous et demÿ "

"Le 10 décembre paiez pour la façon d'un abis (sic) 28 sous".

"Avoir payer à Mattlet le 19 de l'an 1784 18 sous"

"Au 30 de mai 1784 pour un chapeau et autres nippes de filles"

"avoir donnez trois florins 4 sous et 2 liards".

"Le 2ème juillet avoir donné pour refaçons de souliers aux dites 5 sous...."

"Le 21 décembre avoir paëz à Mattlet pour 4 florins et 3 sous pour ladite".

"Au moi de février pour un tablier, soulier et autre effet 6 florins 5 sous".

"A pasque avoir donnez 1 florin 5 sous"

"A la pentecote avoir donnez 2 florins 10 sous"

"Au 31 de juillet avoir donnez 4 florins 11 sous"

"Le 10 de mars 1786 avoir payé à D.D. (Dieudonné) Mattlet 5 florins 19 sous et 2 liards pour ladite et luÿ avoir fait faire encore une paire de neu soulier de surplut".

L'intervention de Dieudonné Mattlet se fait en sa qualité d'échevin de Beaufort ayant acté l'ac-

cord entre Jean-Henry le Jeune et le père de la petite nièce.

Jean-Henry le Jeune devait faire appel aux enfants des autres pour l'aider. N'oublions pas qu'il n'avait qu'un fils et il était d'usage à l'époque de faire travailler les enfants moyennant le gîte, le couvert, l'habillement, et quelques sous. C'est ainsi que s'explique le contrat passé entre l'aïeul et H. Legot qui lui "loue" sa fille pour une période de 8 ans à cinq sous par an. Voici le contrat:

" Je soussigné certifie que Jean Henry Cepul (sic) de Solier " et hubert Legot de Ben, on convenu ensemble de louer une petite fille appelée marie joseph Legot fille dudit hubert Legot, ledit Legot l'engage à jean henry Cepul pour le terme de 8 ans a commencer au quatre juin de l'an 1771 pour le prix de cinq sols par année, ainsi fait et accepté à la bonne foÿ en ma présence et siné de deux partie.

H.Legot jean henry Sepulgre Moy Present D. Mattlet
Echevin de beaufort Solier 1771".

Par après on trouve ce qui suit:

" hubert ligot déclare en ma présence d'être content et entièrement satisfait dudit jean henry Cepul pour tous les ans que sa fille a resté chez lui à Solier jusqu'au 21 juin 1780, ledit hubert Ligot la rengage encore au même prix de cinq Sol par ans.

H.Legot jean henry Sepulgre D. Mattlet Echevin de Beaufort à Solier 1780".

Autre temps, autres moeurs. Outre le logis et sa pitance, la petite Marie-Claire a dû apprendre à écrire chez son oncle car j'ai retrouvé deux reçus datés de l'année 1785, rédigés et signés par elle au nom de son père pour quittance d'une rente affectée à un bien que possédait notre aïeul.

Je pourrais ainsi donner de nombreux autres comptes pour illustrer les rapports de l'aïeul avec sa famille et plus particulièrement ses frères et soeurs, que ce soit pour l'acquittement d'amendes, l'achat de fournitures, la livraison de meubles, la prestation de services, le paiement de dettes, la prise en tutelle (cas de Jacques-Joseph Sepulchre, orphelin à 15 ans de son frère Martin. Nous en avons déjà parlé), etc...

Il faut naturellement situer ce comportement dans le contexte économique et social de la fa-

mille au 18^{ème} siècle, qui est sensiblement différent de celui de 1979 : néanmoins, je crois que ce comportement est quand même transcendé par un élément qui subsiste à ce jour. C'est ce que l'on appelle l'esprit de famille. Qu'est-ce au juste? Je ne le sais mais n'est-ce pas en partie cette affection, ce lien, que créent entre les membres d'une famille la reconnaissance et l'admiration pour tous ceux qui les ont précédés et qui ont cherché, à leurs dépens souvent, à rendre la vie de leurs descendants meilleure, plus riche, plus humaine.

Les sentiments religieux.

Parmi les papiers de Jean-Henry le Jeune se trouvaient aussi six billets tenus ensemble par une épingle. Chacun d'entre eux servait de reçu pour des messes que notre aïeul fit célébrer en novembre 1788 et en Janvier 1789. Le premier billet, signé par le Père Alard, "gardien des Frères Mineurs Récollets du couvent de huÿ", qui "atteste avoir reçu du porteur quatre couronnes de france pour des messes ce huit Xbre 1700 quatre vingt huit". Le second billet est daté du 14 novembre 1788. Il est signé par un ecclésiastique d'un ordre mineur conventuel. Le troisième est signé par "le Curé de Ste Catherine au faubourg de huÿ". Daté du 30 novembre il spécifie que pour "un louÿs" quarante messes seront dites "tant pour les trépassés que pour le vivant". Pour trois louis, le Père Jérôme de Ste Marie des Carmes Déchaussés à Huy prend l'engagement de célébrer 117 Messes. Ce billet est daté également du 30 novembre. Toujours à la même date "Marie-Joseph Colignon chez les Pères Capucins" s'engage pour un louis à célébrer des messes à l'intention de deux personnes. Finalement, le 6 janvier 1789, le Prieur des Carmes Déchaussés "déclare avoir reçu 23 florins pour 46 messes".

Nous pouvons nous interroger sur les raisons qui ont poussé l'aïeul à faire célébrer ces offices. Pourquoi aussi a-t-il tenu à conserver ces reçus? Ils indiquent en tout cas des attaches certaines à la religion; attaches qui semblent d'ailleurs avoir toujours existé dans la famille, chrétienne par tradition et par conviction. S'il y a un sujet sur lequel nous n'aimons pas nous extérioriser, c'est bien celui de la religion.

Un autre document atteste la foi de notre aïeul. Il s'agit d'une prière pour les agonisants écrite sur une feuille de papier de sa main probablement. Cette feuille s'intitule: "Trois pater et trois ave accompagnés de trois oraisons très efficace pour dire au agonisant".

Le chef d'Entreprise.

Avant de clôturer ce chapitre, dans lequel j'ai essayé 'de faire ressortir un peu le comportement de notre aïeul dans son milieu communautaire et familial, laissez moi encore dire un mot sur les relations qu'il devait avoir avec ceux qui travaillaient pour son compte et celui de son fils.

Au sens strict du mot, Jean-Henry et son fils ne peuvent pas être qualifiés d'artisans. Certes, ils étaient charpentiers; probablement les seuls de cette profession dans l'endroit et ses environs. Mais la diversité et la nature de leurs travaux, le nombre de clients recensés dans le carnet de comptes de Jean-Henry le Jeune, indiquent que leur entreprise avait dépassé celle de l'artisanat. De nombreux décomptes sont afférents à l'abattage d'arbres, commerce de bois, fabrication de charpentes, construction, aménagement ou réfection de bâtiments: maisons, fermes, granges, étables, chapelles, églises, estimation de biens immobiliers, charriage de chaux, pierres de tailles, etc... Le nombre de ces clients, recensés de 1783 à 1789, s'élève à une bonne centaine. Ils sont dispersés dans toute la région avoisinante de Liège jusqu'à Ciney en passant par Gives, Sclayn, Bas-Oha, Huy, Lovegnée, Bois de Gönes, Filée, Bonneville, Ben-Ahin et Solières naturellement. Parmi ceux-ci, on retrouve des noms encore bien usuels dans la région: Demarteau, Massart, Furnémont, Goffin, Jadot, Hanay, Longrée, Lhoneux, Paquet, Marneffe, Laloux, Gilson, etc...etc... Les noms de certains d'entre eux reviennent d'année en année, par exemple celui du Sieur Massart, habitant rue Basse Sauvenière (presque à côté de chez nous) à Liège qui, le 10 juillet 1789, lui écrit:

" après vous avoir saluer pour vous prier de faire diligence pour mener mes bois Namur²⁸ à l'eaux"

Il était courant à l'époque d'assurer le transport du bois par flottage "à buches perdues" sur les ruisseaux jusqu'aux rivages de la Meuse où le bois est chargé sur des bateaux. Sachons qu'au 18^{ème} siècle, l'approvisionnement des villes en bois de chauffage posait de sérieux problèmes. L'accroissement démographique avait entraîné une augmentation considérable des besoins. Les marchands devaient aller se ravitailler de plus en plus loin²⁹.

Dès qu'un travail à effectuer devait atteindre une certaine ampleur, la commande fait l'objet d'un contrat. Nous en avons conservé quelques uns. Leur contenu est intéressant car il fait notam-

²⁸ Namur est ici le nom d'une famille et non celui de la localité.

²⁹ Histoire de la Wallonie op. cit. page 227.

ment voir combien nos ascendants laissaient peu de place à l'improvisation. Non seulement les obligations de l'entrepreneur sont rigoureusement précisées mais de plus, ce dernier détermine à l'avance la quantité de ferrailles (clous, pointes, verroux, cleinches, etc...), bois, et autres matériaux qu'il s'oblige à fournir. Les prix ne sont naturellement pas comparables à ceux que nous connaissons de nos jours. Pour cinquante écus, il était possible d'obtenir un bâtiment comportant une porte d'entrée, trois fenêtres, deux pièces d'habitation, un grenier et autres commodités³⁰.

Pour quarante écus, Jean-Henry le Jeune s'engageait en avril 1781 à livrer à la veuve Joseph Dechange à Gives un bâtiment destiné à accueillir une "brassine" de 18 pieds de longueur, et de 15 de large, d'une hauteur égale à la muraille (de la maison adjacente) comportant deux cheminées, trois fenêtres, plâtrées de chaux, etc.. Il s'engage en outre à démolir la vieille "brassine" existante et son fournil. Le délai d'exécution est fixé à quatre mois et demi, du 16 avril 1781 au 1^{er} septembre 1781³¹.

Ces travaux et les autres requéraient évidemment une équipe de plusieurs hommes. Ceux-ci travaillaient à la journée. Leur nombre ne devait pas être élevé mais il n'est jamais indiqué avec précision. Dans un "état des journées employées par Jean Henry Sepulchre de Solier et par ses ouvriers aux réparations de la Cense monsieur Raymond de Gives en 1787 et 1788 conformément à ce que monsieur ma ordonner ...", il est fait mention que la préparation de la charpente de la grange avait "employer quatorze journées à 14 sous par jour." L'équipe pour un tel travail devait donc comporter 3 à 4 personnes.

Le nombre des "journaliers" au service desquels l'aïeul recourait était de plus ou moins 20 personnes. Parmi celles-ci figurent outre son fils, ses frères Joseph (surtout) et Martin. Les autres sont un certain Joseph Pénas (qui apparaît le plus souvent), la famille Médart : "le vieux", Martin, Pierre et Noël; François Mattlet, Joseph Monjoie, Grégoire Noë, Gille Renard, Dieudonné Tonnus, François Labez ou Labé, Jean Penas, Noël Laloux, Lambert Demoulin. Plusieurs neveux qui ne sont pas autrement identifiés font également partie des équipes de travail. Ses soeurs Marie-Claire et Marie-Jeanne sont également citées mais à l'occasion de travaux tels que la fenaison.

³⁰ Contrat "convenu le 2 novembre 1789 avec Joseph parmentier, Sergent de l'Abbaye de Solier en présence de Lambert février, domestique en ladite abbaye". (Archives de Solières).

³¹ "Le soussigné Jean Henry Sepulchre de résidence à Solière, Maître charpentier, déclare d'avoir convenu comme il convient par acte avec la veuve Joseph Dechange de Gives...etc...". (Archives de Solières) .

Nous avons déjà évoqué la rémunération des ouvriers. Elle devait varier de 1 à 2 sous la journée. Par ailleurs, il apparaît que certaines journées sont comptées comme ayant été "avec ou sans bière". La fourniture de boisson était sans doute un avantage en nature qui déterminait le niveau exact du numéraire versé. Signalons aussi qu'il y avait des heures dites "hors de l'ordinaire" qui justifiaient une rémunération plus élevée³². C'est ce que nous appellerions dans notre jargon social contemporain "heure incommode".

Notre aïeul a-t-il tiré grand profit de ses entreprises? Certes, si nous comparons le niveau de vie du 18^{ème} siècle à celui du 17^{ème} siècle, la différence est grande. La reprise économique du 18^e siècle a été importante liée à l'amélioration des conditions générales: réchauffement du climat, augmentation de la production agricole, introduction dès les années 1730 de la pomme de terre et du topinambour.

Cet ensemble de facteurs permettra de réduire le nombre et surtout l'ampleur des crises de pénurie. Notre famille en a-t-elle subi les heureuses conséquences? C'est probable mais rappelons-nous que le 18^e siècle reste une époque où la grande préoccupation est de survivre. Les entreprises de Jean-Henry le Jeune, toutes modestes furent-elles, assurèrent la subsistance de plusieurs foyers du petit village de Solières. On a pu lui en savoir gré. L'aïeul n'a probablement pas fait fortune. Le cherchait-il? J'en doute. Cette préoccupation ne semble jamais avoir été primordiale chez nous. Par contre, n'a-t-il pas retiré une certaine satisfaction à constater entre autres que plusieurs enfants de l'endroit, dont les pères - ses compagnons de travail - étaient en mesure de payer le florin et les 10 sous pour le minerval de l'école.

N'ayant qu'un seul enfant, il n'y a pas eu d'inventaire à la succession de Jean-Henry le Jeune. Son fils, Jean Henri III, laissera à ses héritiers en valeurs immobilières peu de chose: plus ou moins 7 bonniers soit une dizaine d'hectares de terre et quelques maisons et bâtiments. La révolution, les invasions françaises, l'occupation prussienne et russe, auront eu lieu entre-temps. Toute proportion gardée, cette période de troubles aura été aussi néfaste aux petits propriétaires de l'époque qu'aux grands possédants car les spoliations les touchaient dans ce qui leur était essentiel pour subsister.

Je me suis cependant demandé si Jean-Henry le Jeune avait été en mesure de consacrer une partie de ses revenus à l'achat d'objets sortant des nécessités de tous les jours. Peut-être y a-t-il en-

³² cfr. Registre des comptes page 90 : "Le 8 février 1788, avoir reçu de Maurice Furnemont une couronne de France pour ce que les ouvriers avaient travaillé hors des heures ordinaires".

core aujourd'hui, chez des membres de notre famille, des objets ou des meubles lui ayant appartenu, mais je n'en ai jamais entendu parler. Le seul indice que je possède en la matière est une lettre datée du 10 juillet 1789 et signée par la "veuve de l'orpèvre Lamotte" de Liège. Celle-ci écrit:

"Monsieur, je vous fais mille excuse d'avoir déferé si longtemps à vous envoie les compte ici joing la situation affligeante dans laquelle j'ai été depuis la mort de mon époux ne m'a pas permis la moindre occupation sans me déranger beaucoup je profite du premier moment que je me trouve un peu mieux pour vous le faire".

Elle poursuit sa lettre en signalant les réparations qu'elle a faites à des "ports caraffe" appartenant au Comte de Loen, donne le détail des quantités de matière utilisée, du prix payé et recommande à Jean-Henry de ne pas envoyer l'argent. "Lorsque vous vindrez à Liege" dit-elle "et que le temps vous permettra de venir jusqu'à chez nous ce la pourra se faire. Ce sera pour moi , un vrai plaisir de vous voir chez moi et vous remercier des attentions que vous avez eu pour feu mon marÿ qui en revange faisait de Monsieur un cas infini." Dans la même lettre, la veuve de l'orfèvre demande à l'aïeul d'envoyer la note au Comte de Loen et lui recommande son fils aîné qui prend la succession du père. "Je serai caution de l'argenterie qu'on pourrait lui confier pour en faire de neuve" assure-t-elle. Elle termine en disant: "j'ai aussi une tabatière à Madame la Chanoine. Il ne se présente encore personne pour l'acheter. Mon respect s'il vous plait à Madame votre épouse à qui j'ai l'honneur, de comme à vous Monsieur, votre très humble obéissante servante la veuve Lamotte née Sparmont".

Au verso de cette missive figure la mention écrite de la main de Jean-Henry le Jeune "Comptes et quittances de Madame veuve de feu le Sr Lamotte Orphèvre. Le port caraffe" 64=11-3 façon nihil. Les douze cuillères et fourchettes dont on se sert florins 260 + 8-i façon nihil". J'en conclus que notre aïeul avait acheté pour lui cuillères et fourchettes en argent.

Il serait intéressant de rechercher ce que le Comte de Loen pouvait avoir à faire avec Solières, la paroisse de Ben, d'Ahin ou encore la Cour de Justice de Beaufort. Quant à "Madame la Chanoine", je suppose qu'elle relevait de l'Abbaye de Solières.

13. LA RÉVOLUTION

Les évènements de juillet 1789 trouvent rapidement leur écho dans notre pays. A partir de

1790, les troubles et l'agitation sociale allèrent en croissant. Est-ce une simple coïncidence si les papiers laissés par notre aïeul se font beaucoup plus laconiques à partir de ce moment. Les notes et autres documents ne reflètent plus l'activité intense années qu'il semblait déployer au cours des antérieures.

L'un des documents fait même allusion à des travaux qui furent interrompus: en 1794, Jean-Henry le Jeune donne décharge au Baron Dauvin pour le paiement de 16 florins et 2 liards représentant la fourniture de matériaux "préparés" pour faire des croisées au Château de Houdoumont.

Il est peut-être utile de faire ici un bref rappel des événements qui ont marqué les années de 1789 à 1794. A partir de 1792, les idées révolutionnaires s'implantèrent profondément chez nous. " Notre entrée dans Liège est une véritable récompense" écrivait en 1792 un révolutionnaire français, "un peuple spirituel, sensible et bon nous a reçus avec cette fraternité républicaine que notre exemple et nos victoires propageront bientôt dans toute l'Europe. Cette nation vraiment digne de la liberté est une seconde nation française". Cet enthousiasme à la cause révolutionnaire n'était certainement pas partagé par tous à commencer par notre aïeul et sa famille.

En mars 1793, l'ancien régime fut rétabli pour quelques mois par les autrichiens. Vous vous souviendrez qu'un neveu de Jean-Henry le Jeune: Jacques Sepulchre, en profita pour demander son émancipation afin de s'engager parmi les troupes levées pour lutter contre l'envahisseur français. Ce fait est significatif de la mentalité qui devait animer notre famille.

En juin 1794, les troupes françaises firent leur réapparition en force cette fois. Dès lors, débuta un régime d'occupation et d'annexion qui devait durer 21 ans et même plus si l'on considère qu'il se prolongea sous le régime hollandais jusqu'en 1830.

Dans une note datée du 1er septembre 1794, Jean-Henry le Jeune, écrivant à son fils, fait allusion à des démarches entreprises par lui pour éviter que l'un ou l'autre dussent rendre le "service de justice". De quoi s'agissait-il au juste? Je ne saurais vous le dire mais l'aïeul ne semble pas heureux. Le ton de la lettre n'est pas serein. "Mon fils" écrit-il "après avoir saluer votre maîtresse et toute la famille je me suis rendu le matin chez D.D. Mattlet. Je lui ai demandé s'il avait remis votre billet en main du maître. Il m'a dit quouÿ (sic). Je lui ai demandé si a mon age j'étais encore de service. Il m'a dit sans doute que non. Je luÿ ai dit de dire si à votre occasion au maître il ne voulait pas reconnaître

l'ateste de son confrère."

Il poursuit: "Nous n'avons jamais refuser le service de justice que si l a queque droit de commandement sur moi ou sur vous de me l'envoier dire que je tacherai d'y satisfaire. "

" Solier ce jour 7bre 1794 j.h. Sepulchre".

Les réquisitions sont nombreuses en 1795. L'aïeul dû les subir tout comme ses concitoyens. On imagine son peu d'enthousiasme à obtempérer aux instructions contenues dans les billets rédigés comme suit:

" ... d'ordre de l'Administration Centrale du Département de Sambre et Meuse, il est ordonné à Jean-Henry Sepul de fournir une couverture de laine de cinq pieds de largeur de france et sept pieds de longueur pour le premier vendémiaire an 6".

J'ai retrouvé joint à ce billet un assignat de vingt cinq livres. Était-ce tout ce qui restait du paiement de la fourniture?

Un autre billet est adressé au "citoyen henry Sepulcre de Solières". Il est établi à l'en-tête de la Municipalité de Huy:

" En vertu de l'arrêté du représentant du peuple Robert, délégué du pays liégeois en date de prairial. Citoyen tu es tenu de payer en nature dans le courant d'une décade les muids don tu es redevable depuis la Saint André dernier à l'hospital, et en cas tu ne veuilles pas sur notre réquisition t'y conformer; nous établirons garnison chez toÿ et autres dépens jusqu'à ce que tu aÿes satisfait. Salut et fraternité. Fait à la maison de huy le neuf prairial 3è année républicaine. Signé Ledou Officier Mouchet Officier Municipal³³.

Ces faits illustrent bien la description que font les historiens de l'occupation française qui dura de juin 1794 à octobre 1795.

" Extraire du pays occupé toutes les ressources, lever de lourdes contributions payables en numéraire, imposer le maximum, introduire l'assignat, interdire les exportations, enlever les oeuvres d'art, toutes ces mesures furent dures aux provinces conquises. Le prix des denrées s'éleva à des hauteurs énormes, la disette accabla les populations rationnées, le marasme des affaires était total. Représentants du peuple et autorités militaires faisaient peser une chape de plomb sur les pays asservis; il ne s'agissait plus de séduire mais d'exploiter"³⁴.

³³ Ou bien encore: "J.H. Sepul logera trois hommes et trois chevaux. M. Bainty sgt"

³⁴ Histoire de la Wallonie. Opus cit. page 313.

Les excès révolutionnaires, les réquisitions, les transformations radicales des institutions, les dégradations aux monuments - le cas de la démolition de la Cathédrale de Liège est typique -, les nouveaux riches du régime, la ruine des anciens possédants et de nombreuses entreprises, durent être autant de facteurs qui rompirent les équilibres sociaux, économiques, culturels et autres dont bénéficiaient nos régions, qui jusqu'à un certain point, jouissaient d'une situation privilégiée à la fin de l'ancien régime par rapport à certaines régions des pays voisins, en France surtout. Bref ce fut une période difficile.

Jean-Henry le Jeune n'en connaîtra pas la fin. Il meurt en 1800, à l'âge de 73 ans, des suites probablement de l'épidémie de petite vérole dont seront atteints aussi son petit-fils aîné : Jean-Henry IV et la soeur cadette de ce dernier, Barbe-Joseph. Ils en mourront également.

14. JEAN HENRI III (1756-1816) .

Jean-Henri III a 44 ans l'année du décès de son père et de deux de ses enfants. Marié depuis 14 ans (1786), il habitait sous le même toit que ses parents. Je n'ai pas retrouvé trace de la date du décès de sa belle-mère. Sa femme est Marie-Joseph Tonnus (ou Thonus). S'agit-il d'une parente de Tonnus dont le nom figure dans le registre des comptes de Jean-Henry le Jeune? Il semble qu'elle soit morte en 1798.

Ils eurent 7 enfants: 5 filles et deux fils. Seuls trois d'entre eux atteignirent l'âge adulte.

L'aînée Anne-Joseph naît en 1787. Elle épouse Jean-François Médart en 1809 et meurt en 1860.

Jean-Henri IV est le second des enfants. Il meurt en 1800 à l'âge de 12 ans, la même année que son grand-père Jean-Henry le Jeune et que sa soeur Barbe-Joseph qui elle avait dix ans.

" Venait ensuite Marie-Claire née en 1792. Elle ne vivra pas un an.

Le cinquième enfant est le seul survivant mâle. C'est Jean-François, votre trois fois arrière-grand-père. Il naît en 1793. En 1800, il survécut miraculeusement dit-on à l'épidémie de petite vérole dont d'autres membres de sa famille avaient été atteints. Il sera "marqué" au visage pour le restant de sa vie, qui se terminera en 1873.

Les 6è et 7è enfants sont Marie-Thérèse Joseph, née en 1795 morte la même année, et sa soeur qui recevra le même prénom: Marie-Thérèse-Joseph, née en 1796. Elle mourra en 1859 sans s'être

mariée.

Il y a quelque chose d'étonnant de donner deux fois le même prénom à deux de ses enfants. C'est comme si on voulait à tout prix effacer le drame de la disparition pour oublier, pour continuer la vie, avec acharnement, malgré le risques de nouvelles déceptions.

Nous savons que Jean-Henri III était fils unique. Il vécut chez son père avec qui il travaillait. Comme son père et son grand-père, il exerçait le métier de maître charpentier, mais nous n'avons conservé ni registre de comptes, ni notes relatives à sa profession. Par contre, il existe une correspondance abondante qui lui est adressée. Elle concerne surtout ses charges de marguillier, de Receveur des Pauvres et de Mambour de la paroisse de Ben. Cette correspondance est toutefois inexistante pour les années allant de 1795 à 1805.

Au régime d'occupation succéda, à partir de 1795, celui de l'annexion. Cette annexion amena des changements considérables qui rencontrèrent parfois une résistance sérieuse. Dans le sud de la Belgique et du Luxembourg, ce fut la guerre des cocardes. D'autres mouvements d'opposition firent leur apparition dans la région de Neufchâteau, de Clervaux, de Reuland, en Flandre, le Brabant Wallon et le Namurois. Ils durèrent de façon plus ou moins épisodique jusqu'à l'avènement de Napoléon. De 1799 à 1815, on s'accorde pour reconnaître que nos régions connurent une période relative de calme, qui ramena une certaine prospérité. Néanmoins, de nombreuses réticences à l'égard du régime subsistèrent. Ce fut le cas dans la région de Namur où l'opposition se marqua dans le chef d'un ecclésiastique, le Vicaire Général Corneille Stévens, défenseur des droits de l'Église. Toutefois, ce fut surtout la conscription qui catalysa les réactions les plus négatives au nouveau régime.

Solières connut aussi ses " agitateurs ". Le Curé de Ben du moment, l'abbé Sauvage, refusa de prêter le serment exigé par les révolutionnaires. Il fut arrêté. Déporté à l'île de Ré, il y fut détenu pendant quatre ans. Pendant son absence la maison de Jean-Henry à Solières servit de lieu de célébration de la messe pour les prêtres de passage qui s'y cachaient³⁵. Par la suite la messe fut couramment dite dans la vieille maison.

Notre cousin André Gaussin raconte dans ses souvenirs sur la vie à Solières vers les années 1910 que la corde de la cloche qui annonçait la messe passait par sa chambre à coucher du 2eme

³⁵ Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège. L'abbé W.DEPAQUIER, Op. Cit.

étage.

La Chapelle était aménagée dans une très grande pièce à droite de la maison (partie de l'ancienne ferme). Le soir la famille s'y réunissait pour une assez longue prière qui comportait notamment des litanies à la Sainte Vierge. Celles-ci demandant une réponse de l'assistance avaient le don de provoquer le fou-rire des enfants. La chapelle devait être à l'origine la chambre à coucher du maître de maison³⁶. Pendant la révolution la messe était célébrée dans une chambre à laquelle on accédait par un escalier situé au fond de la pièce du rez-de-chaussée devenue chapelle par la suite.

15. LES DESOER

Parmi les personnes avec qui Jean-Henri III entretint des rapports suivis figure Joseph-Oscar Desoer. Celui-ci racheta vers 1810 l'Abbaye de Solières. Notre aïeul semble avoir été chargé non seulement d'exécuter certains travaux aux bâtiments de l'ancienne abbaye, mais aussi de surveiller d'une façon générale la bonne exécution des travaux que les Desoer firent entreprendre dans leur propriété. C'est ainsi que le 12 mars 1812, J.-O. Desoer lui écrit pour l'aviser qu'il serait le 2 avril à Solières "si le temps est favorable" précise-t-il. Il demande de veiller à être "débarrassé de tous les ouvriers en haut". Par la même occasion, il lui recommande "tous ses ouvrages et le feu".

Quelques jours plus tard, le 25 mars 1812, il fait savoir à Jean-Henri III : "J'ai reçu vos deux lettres et tous vos papiers. Vous êtes inscrit au tableau de population et votre fils à celui de conscription. J'en prendrai un certificat que je vous rendrai quand je serai à Solières. Si le temps est passable, nous serons à Solières jeudi prochain 2 avril." A nouveau, il insiste sur le fait qu'il ne veut pas être importuné par la présence d'étrangers dans sa demeure: "Faites en sorte dit-il que je sois débarrassé de tous les ouvriers en haut". Le propos est péremptoire. L'homme est impérieux. Ses recommandations abondent de détails. Il est attaché à sa propriété de Solières et semble y faire des séjours fréquents. "Si le temps continue à être beau, je partirai pour Solières le lendemain de la nouvelle année à 6 heures du matin" écrit-il de Liège le 30 décembre 1811. "J'espère que vous aurez reçu les ferrailles avec les sacs car ils ont été mis à la diligence depuis plus de huit jours".

Un autre message daté du 1er mars 1812 parle du transport par barques de Liège à Huy d'arbres

³⁶ Jean-François Sepulchre et sa descendance. Souvenir d'André Gaussin ou recueilli par lui. Texte manuscrit adressé à Tante Zoé le 10 août 1970.

et de meubles. " Je mettrai mardi 3 mars à la barque", écrit-il de Liège, "des arbres et d'autres objets. Il faut qu'il se trouve au matin à Huy en chariot pour conduire les arbres à Solières afin que je les y trouve à mon arrivée. Vous direz au concierge de se trouver mardi à l'arrivée de la barque à Huy, d'y coucher pour surveiller les arbres et autres objets et les charger au matin pour Solières. On déposera les meubles chez Numsotier ou à la cloche pour les faire prendre le lendemain ...". Ces arbres sont-ils les quelques belles espèces qui ornent aujourd'hui encore les alentours de l'Abbaye?

Le fleuve - la Meuse - reste un grand moyen de transport au début du 19^e siècle. Dans une autre lettre, J.-O. Desoer prie l'aïeul "de faire trouver lundi matin de très grand matin la charrette à l'arrivée de la barque de Namur, avec un tonneau pour y mettre 4 à 5 cens anguilles". "Il se trouvera là", poursuit-il, "un homme de la Moslie et il conduira tout chez le pêcheur.

Il faut avoir soin de faire mettre aujourd'hui un tonneau dans l'eau pour le resserrer. Il faut envoyer de très grand matin pour éviter la chaleur et se procurer des chevaux quand même le fermier n'en pourra donner. Il ne faut pas oublier que c'est lundi. On repassera chez Mosty pour prendre les commissions, . etc..etc.."

Le même J.-O. Desoer s'adresse en 1811 à Jean-Henri III pour lui demander de tenter une expérience. "Voici un morceau de cuir" écrit-il "vous aurez la complaisance de le mettre dans le ruisseau sous le moulin. Vous l'attacherez à un petit pieu que vous planterez au milieu du ruisseau et vous vous arrangerez à ce que le cuir soit toujours recouvert d'eau sans cependant mettre aucune pierre dessus". Par la suite, toute une série de recommandations sont faites pour le bon déroulement des opérations qui dureraient 15 jours avec et y compris le séchage. En post scriptum, J.-O. Desoer le prie "de faire l'expérience du cuir sans le dire à personne".

Toujours en 1811, J.-O. Desoer semble avoir été vivement préoccupé par la préparation de la chapelle de son château. "J'espère que vous vous occupez toujours de mes ouvrages avec la plus grande activité et que tout sera fini avant la fin du mois de juin. Songez que vous me l'avez promis et que j'y compte: j'espère que je ne serai pas trompé car cela me ferait beaucoup de peine. Conservez tous vos ouvriers jusqu'à ce que l'ouvrage soit fini. Prenez en même davantage si vous craignez de ne l'avoir fait. Pour l'évêque de Namur, dites moi dans votre réponse si cette affaire est entièrement arrangée et si je trouverai tout préparé pour dire la messe en arrivant à Solières. J'espère que la chapelle sera toute préparée... Adieu, Monsieur Sepulchre, dans 5 semaines j'irai vous voir mais je ne veux

pas voir vos ouvriers..." Joseph Desoer était à la fois exigeant et pressé. Cette lettre est datée du 8 mai 1811 à Paris.

La chapelle a dû être prête à temps puisque le 5 juillet 1811, l'Abbé J. Henry "Curé primaire du Canton d'Andenne" écrit de Haltinnes à Jean-Henri III qu'il "espère se rendre avec l'aide de Dieu à Solières pour y faire la bénédiction de la chapelle de Monsieur Desoer".

Il faut croire que l'évêque de Namur avait donné son accord. Ce dernier avait d'ailleurs d'autres chats à fouetter avec notre aïeul si j'en crois le contenu d'une lettre de ce prélat datée du 3 juin 1806. Cette lettre lui est adressée en tant que marguillier. La missive concerne la récupération de 15 muids d'épeautre applicables aux pauvres et du paiement du Chapelain de St Léonard.

16. LE MARGUILLIER.

Jean-Henri III semble avoir consacré un temps considérable à sa charge de marguillier. Un grand nombre de la correspondance concerne la récupération par l'aïeul de paiements qui auraient dû être faits pendant les années 1794 à 1800. Cela ne va pas sans peine. Les gens trouvent mille et un prétextes pour se montrer récalcitrants.

"Monsieur" écrit à Jean-Henri III la veuve Lhonneux le 22 février 1808, "j'ai reçu votre lettre où vous me demandé le payement des deux cents dut à la Chapelle de Gives et aux pauvres pour l'an 1790-17941 et 1795 je vous diray que Mr. de Montmorency ne vous doit rien pour 1794 et 1795 les biens aient été arrêté l'an 1794 et louez par moy Si le fermier vous a payé pour 1796 cela a été fait abusivement alors cette année devrait m'être restituée mais je veux bien la laisser pour 1790 car M. de Montmorency ne vous la devrait d'aucun chef vu qu'il a repudiez l'érédité de son père et qu'il n'a reconnu aucune dette de cette espèce, je sui très parfaitement....".

Il serait intéressant de savoir de quelle branche de la famille Montmorency il s'agissait. Déjà dans les reçus établis par Jean-Henry Sepulchre l'Ancien et le Jeune apparaît le nom de cette grande famille française.

Le 25 Prairial de l'an 13, c'est Desmarais, homme de loi à Namur, qui écrit à Jean-Henri III pour défendre les intérêts de "la veuve Wéry fermière des héritiers de Mr. Smaekers à Hemptinne qui conteste devoir payer "aucune prétendue rente" vu que "cette rente a été aliénée par Mr. le Préfet du

département de Sambre et Meuse le 27 frimaire an douze". La suite de la correspondance dira qu'en fin de compte, le marguillier obtint satisfaction.

Je vous laisserais à vous parler des autres cas. Ils évoquent bien la période troublée que l'occupation française amena en nos régions. Nos ascendants en ont souffert tout comme l'ensemble de leurs concitoyens.

17. LE RECEVEUR DES PAUVRES.

En tant que Receveur des Pauvres, l'aïeul assurait un peu la charge de l'assurance maladie invalidité de notre époque. A ce sujet, nous retrouvons dans ses archives plusieurs lettres du Curé de Ben notamment. Dans l'une de ses missives datée du 11 avril 1808, le Curé lui enjoint "de donner à ceux et celles que vous connaissez dans une urgente nécessité sans recourir à mon avis surtout quand les maladies et invalidités y sont annexées. Je crois qu'il est prudent," poursuit le sage ecclésiastique, "de donner peu à la fois par exemple une demÿ couronne. Vous donnerez donc au porteur ce que vous jugerez sans crainte que j'y trouve à contredire". La lettre est datée de Ben le 11 avril 1808.

Une autre fois, le 3 février 1808, le même lui écrit "Monsieur et bon ami : Si vous pouvez donner au porteur 4 à 5 escalins vous rendrez grand service à sa mère malade et administrée. Je crois que vous n'aurez aucune disgrâce de cette avance. Le curé de Bens ".

Les billets de ce genre sont nombreux. D'autres sont cependant cocasses. Par exemple, la lettre d'un nommé Lapierre qui, dans un style truculent, se plaint des infamies qu'il a subies en particulier de Monsieur Sauvage, "curé de la terre de beaufor", qui lui avait promis de lui faire rendre son bien. Après avoir traité l'ecclésiastique de "voleur de canadas" il lui reproche d'avoir "jouer au carte avec les anglais au chateau d'Ahin, à cinq heures le matin manger saucisse et dorée, à six heures vouloir dire la messe". Il conclut en écrivant: "Sil ni a point d'autre justice, point dobéissance".

Dans un style fort différent, je retrouve plusieurs lettres de l'instituteur Delvaux, calligraphiées en lettres superbes. Ces lettres datées de 1808 et 1809 demandent assistance. Elles sont pathétiques.

La vie ne devait pas être facile. Les ressources étant limitées on peut se douter combien il devait être parfois décourageant d'essayer de faire face aux multiples demandes d'assistance.

C'est ainsi que le maire de la commune, D. Mattlet, écrivait en 1812 : "Mr.Sepulchre, antoine jadot réclame encore une fois les secours du bureau de bienfaisance, disant que sa femme est malade, mais je crains qu'il ne m'en impose. Après vous avoir assuré de la vérité, vous pouvez faire venir le médecin s'il y a des fonds pour le payer, et dans le cas contraire, tacher de vous en défaire comme faire vous pourrez. Quant à moi, je ne suis plus d'intention de faire venir le médecin sans être préalablement assuré qu'il y a du fonds".

Le même Mattlet lui écrivait en 1808 pour l'enjoindre de porter secours à françois delhaise dont la mère était malade depuis plusieurs jours. "Dans l'incertitude si nous pouvons mandater sur votre recette", écrit-il, "je n'ai point voulu déférer à sa demande. Cependant, ce serait lui rendre un grand service dans une situation aussi embarrassante si on pouvait lui donner un petit soulagement. C'est pourquoi je vous prie de lui donner une couronne et si vous ne pouvez la retirer sur votre recette vous la retirerez toujours sur les droits à percevoir sur les bals et fêtes publiques de l'an 1807. Néanmoins que cela se fasse sans vous compromettre et sans vous exposer a aucun désagrément" .

Il faut croire que les fonds à la disposition du receveur des pauvres étaient limités. A cet égard, je me demande quelle interprétation il faut donner aux dettes que l'aïeul avait contractées à l'égard de J. Desoer. Ces dettes, au moment de sa mort en 1816, s'élevaient à près de 900 florins, somme assez conséquente à l'époque. S'agissait-il de fonds qu'il avait empruntés pour financer les recherches entreprises en vue de retrouver son fils Jean-François, disparu au moment des dernières guerres de Napoléon? Ou s'agissait-il d'avances sur travaux en voie d'être effectués au moment de sa mort? Ou encore d'argent destiné à pourvoir aux nécessités de la paroisse? Tous ses engagements furent scrupuleusement tenus par ses enfants. Les documents en font foi.

Jean-Henri III était probablement amené à voyager assez souvent dans la région. Plusieurs lettres font état de déplacements à Liège, Namur, Andenne, Marche, Ciney, etc... "Monsieur Sepulchre" lui écrit le maire de la commune de Ben "si vous avez un moment de loisir quand vous serez à Namur, je vous prie de vouloir aller demander à Mr. Baré, Greffier du Tribunal, le mandat qui est expédié en ma faveur pour effectué la remise des archives de cette commune entre ses mains. "

Sur le verso d'une autre lettre datée de Marchin le 10 juin 1808, relative à des travaux à effectuer, on trouve un mot d'excuse rédigé à l'intention de l'auteur de la lettre par un des enfants de Jean-Henri. "Ce mot pour répondre à la votre qui me fache de ne pouvoir y suppléer" peut-on lire "mon

père est absent. Il est parti pour Namur. Il doit se rendre à Marche le quinze du courant pour être de retour le seize. Il doit se rendre à Ben samedi j'espère s'il était possible qu'il pourrait vous donner quelques grosses (?) pour suppléer à vos besoins qu'il fera son dernier effort. Je fini en vous adressant mes plus profonds respects". L'auteur de cette réponse est vraisemblablement Jean-François, qui à ce moment était âgé de 15 ans. Il fait déjà preuve d'un remarquable esprit d'initiative et d'entreprise qui lui permettra de connaître plus tard une vie extraordinairement bien remplie.

18. LA CONSCRIPTION.

Quelques années plus tard, Jean-Henri III allait devoir voyager peut-être plus qu'il ne l'eut souhaité.

En 1812, il restait à notre aïeul trois enfants: Marie-Joseph mariée depuis 1803, Jean-François et Marie Thérèse. Les cinq autres enfants, dont le fils aîné, étaient morts. Cette année, Jean-François, qui avait 19 ans, fut appelé sous les armes comme conscrit, malgré les démarches faites en vue de lui trouver un remplaçant. En effet, comme vous le savez, il était possible au conscrit de se faire remplacer moyennant paiement d'une somme d'argent. Système injuste, faut-il le dire, puisque le petit peuple ne pouvait user de son argent comme le bourgeois pour se faire remplacer³⁷.

De fait, il en coûta plusieurs milliers de francs, exactement 2.607 francs et 40 centimes, à Jean-Henri pour convaincre un nommé Pierre-Joseph Deronchêne de la commune d'Embourg près de Liège de se substituer à son fils. De plus, Jean-Henri s'engagea à lui payer une rente semestrielle de 237 Francs et trois centimes tant que Jean-François n'aurait pas été "entièrement libéré et dispensé de tous services militaires"; le premier versement devait être fait dès que le "remplacement" serait agréé et confirmé par le Ministre de la Guerre³⁸.

À ces montants s'ajoutaient les dépenses afférentes aux nombreuses formalités à remplir: certificat médical, légalisation des signatures, agrégation de la demande, frais de notaire et d'enregistrement ... Les seuls honoraires de Maître Richard s'élevaient à 57 Francs et 97 centimes. Vous pouvez multiplier ces sommes par cent au moins pour avoir une idée approximative de ce que cela représen-

³⁷ Histoire de la Wallonie op. cit. page 718.

³⁸ Acte notarié du 27 juin 1813 passé devant les notaires Jacques Joseph Richard et Ansiaux de Liège.

terait aujourd'hui.

Le choix de Deronchaine ne s'avérera pas heureux. Bien que ce dernier ait été retenu dès le moment auquel Jean-François avait été "enrôlé", il tergiversa tant et si bien que le bataillon de notre aïeul fit mouvement avant que les formalités de substitution eussent été toutes accomplies. Faut-il croire que la plus grosse partie de la somme avait été empochée!

Pendant le séjour de Jean-François à Liège, son père l'y suivit. Ils s'installèrent "rue des Carmes en Isle, n° 380". Ce fait est corroboré par divers documents dont un certificat médical, fait à l'intention des autorités militaires le 26 novembre 1812. Le certificat nous apprend que Jean-François avait été atteint d'une "fièvre bilieuse et putride" à l'occasion d'une visite qu'il aurait faite à Solières "pour y voir ses soeurs". Son père n'y était donc pas. Celui-ci devait d'ailleurs être en mauvaise santé. Il y est fait allusion à plusieurs reprises. Il ne restait à Jean-Henri III que peu d'années à vivre, malheureusement.

Dans une lettre adressée au Chef du 2^e bataillon du 76^e régiment d'infanterie de Ligne, Jean-Henri III expose les déconvenues qu'il a rencontrées pour remplacer son fils. Au verso du document - qui est vraisemblablement la copie de l'original - Jean-François (l'intéressé) a écrit: "concerne mon remplacement". Nous y apprenons que Jean-François, qui était de la classe 1813, avait été appelé le 11 juillet 1812 inopinément et plus tôt que prévu. N'ayant que trois jours pour partir et n'étant pas à même dans un si bref délai de se faire remplacer, son père le fit entrer dans la compagnie de réserve du Département de l'Ourthe, démarche qui lui coûta 208 couronnes. Par après, Jean-François se vit transféré à la 2^e compagnie du 2^e bataillon du 76^e régiment d'infanterie de ligne. En juin 1813, les formalités du remplacement furent finalement accomplies. Il s'ensuivit toute une série de démarches pour rattraper Jean-François, dont le régiment entre-temps avait fait mouvement vers la Prusse.

L'absence de moyens de communications, les lenteurs administratives, un peu de malchance fit qu'en fin de compte, la substitution ne pu jamais s'opérer. Ce n'est qu'après avoir été jusqu'à Mayence, accompagné du remplaçant, que Jean Henri III, sur conseil de l'état major du Maréchal Duc de Valmÿ, s'en retourna bredouille à Solières.

Le père et le fils durent se manquer de peu. Dans une lettre de 3 pages adressée à son père le 1^{er} août 1813 et expédiée de Francfort, Jean-François signale qu'il venait d'arriver en cette ville venant de Mayence. " Nous sommes partis de Mayence" précise-t-il " après avoir passé la revue de

l'Empereur qui nous a passé en revue pendant trois jours de suite et le troisième nous avons passé le Rhin de suite." Il ajoute aussi que "Monsieur le Receveur général a fait tout ce qu'il a pu pour me faire rester au petit dépôt de Mayence". Cela n'avait pas été possible, ni même" de me faire aller au dépôt de Sarlouis".

Jean-François est fataliste: "tous les obstacles possibles nous ont suivis et nous suivront jusqu'à la fin" écrit-il en ajoutant que "puisque Deronchaine ne paraissait plus d'intention lui-même de venir me trouver" et qu'il était improbable que la substitution puisse se faire qu'il fallait récupérer les frais. Il renverrait les documents à son père à cet effet. Ceci explique, je suppose que tous ces documents aient été retrouvés à Solières.

La lettre de Jean-François est un message d'adieux: " Très cher Père, Je vous fais mes adieux ainsi qu'à toute notre famille avec ma plume puisque je ne vous les avais pas fait de ma personne et vous prie de prendre bon courage comme moi et toujours espérer que Dieu mettra sa bénédiction dans tout cela... mes respects à Mr. et Mme Desoer , à Mr. Sauvage (le curé de Ben) et à ses et à ses nièces et mes compliments à tous mes oncles et tantes et parents et amis et à toutes les personnes qui parleront de moi.... je finis en voue embrassant de tout mon coeur et suis pour la vie votre affectionné fils J.F. Sepulchre" .

Jean-Henry a-t- il eu connaissance de ce message? Car on peut lire sur le corps de la lettre l'inscription suivante; "Monsieur le Curé, je vous prie de garder la lettre pour que mon père ne s'afflige pas davantage en en faisant lecture" . Il s'agit probablement d'une initiative prise par une des deux soeurs de Jean-françois.

Les conséquences de tout ceci seront assez dramatiques pour l'un et pour l'autre de nos ascendants. En effet, Jean-François participa à la Bataille des Nations à Leipzig, les 16, 17, 18 et 19 octobre 1813, à la suite de laquelle les armées de Napoléon durent évacuer l'Allemagne. Il y fut blessé³⁹ et disparut pendant plusieurs mois. On imagine l'angoisse de son père (sa mère était morte en 1797). Sa peine, Jean-Henri III ne la cache pas dans les démarches qu'il entreprend pour que son fils lui soit rendu. "C'est avec le plus profond respect" écrit-il "que je prends la liberté de venir par lettre vous

³⁹ Malgré qu'il ait été porté déserteur en juillet 1814, Jean-François fut par après décoré sous Napoléon III de la médaille de Sainte Hélène et aurait été fort fier de cette marque de vaillance. Jean-François porte cette médaille sur son portrait qui existe en deux exemplaires et qui se trouvent chez nos cousins Jacques et Antoine Sepulchre (de Belgique).

exposer les disgrâces dont la fatalité viennent de m'accabler. Il m'était resté, après avoir perdu ma chère épouse, cinq enfants. La maladie m'ayant ravi les deux plus vieux, l'un à l'âge de 12 ans et une fille de 9, il me restait deux filles et un garçon". Après avoir raconté les circonstances dans lesquelles son fils fut incorporé, il poursuit sa lettre en écrivant: "dans cette triste situation, j'ai pris la liberté de m'adresser à votre respectable personne comme la dernière ressource dont un homme accablé de la perte d'un fils chéri le seul soutien de mon existence". Il offre jusqu'à trois mille francs - "valeur la plus forte de tout ce que je possède" - pour que son fils lui soit renvoyé.

Jean-François survécut à ses blessures mais séjourna plusieurs mois à l'hôpital ayant contracté de surcroît le typhus semble-t-il⁴⁰. Rapatrié en bateau par la Moselle, il ne pu donner de ses nouvelles et revint en Belgique par petites étapes. Le 6 juillet 1814, il était à Bruxelles. Son passeport en fait foi. Il dû arriver peu après à Solières car le document est visé le 7 juillet 1814 par le Commandant de Place de Namur.

Entre-temps son père n'était pas resté inactif. Il s'était mis en route et à dos de cheval il avait fait la tournée des hôpitaux du Rhin. Les recherches ne furent pas concluantes. Jean-Henri III s'en revint à nouveau à Solières. Les retrouvailles avec son fils s'y firent. Nous ne savons pas au juste ce qui se passa car les versions de l'évènement varient. Une version est que notre aïeul trouva à son retour son fils qui était déjà rentré. Le choc fut si grand qu'il en fut gravement malade et en mourut peu après. L'autre version - tout aussi pathétique - raconte que l'aïeul devenu quasi aveugle, désespérant de jamais revoir son fils, l'attendait quand même contre toute attente. Un soir, mû par un pressentiment, il se serait dirigé vers le pas de sa porte et l'aurait reconnu de loin, non pas à la vue mais au bruit de ses pas. L'émotion fut trop forte. Terrassé par l'émotion, il se serait effondré et ne se serait jamais rétabli. Il mourut en 1816 à l'âge de 60 ans.

19. JEAN-FRANÇOIS SEPULCHRE (1793 - 1873)

En 1816, Jean-François avait 23 ans. Son père et lui-même vécurent les événements de Waterloo et connurent l'occupation des armées alliées. La dureté et les excès commis par les prussiens et

⁴⁰ Jean-François Sepulchre ne fut pas le seul de sa famille à avoir servi dans les armées de Napoléon. Son petit cousin Thomas-Joseph Sepulchre en fit autant. Malheureusement, ce dernier ne revint jamais. Il disparut en Autriche, ainsi d'ailleurs que deux autres jeunes conscrits de sa classe et de la région. Thomas-Joseph était le fils de Jean-Jacques, fils de Martin, fils de Jean-Henri le Vieux.

les cosaques laissèrent des souvenirs pénibles en de nombreux foyers de Wallonie⁴¹. Cosaque devint synonyme de brigand. On raconte dans la famille que l'un de ceux-ci connut une fin tragique dans les mains du gendre de Jean-Henri III, Jean-François Médart, époux de sa fille aînée Anne-Joseph. D'un tempérament belliqueux, Jean-François Médart n'aurait pas supporté les remarques désobligeantes qu'un soldat avait adressées à sa mère. Il l'aurait purement et simplement trucidé puis se serait réfugié à Solières chez son beau-père. Les faits se seraient passés à Gives. On raconte aussi que le même Jean-François Médart, succombant à son irascibilité, aurait, en de toute autres circonstances, défenestré un visiteur venu importuner, à une heure indue de la nuit, son beau-père, homme de bon conseil souvent consulté par les habitants de Solières et des environs. Sans trop de mal heureusement car la fenêtre - qui existe encore aujourd'hui - n'était pas bien haute⁴².

Les voyages forment la jeunesse. C'est bien connu. De fait, après avoir monté la garde à Liège à l'Hôtel Curtius, siège de la Préfecture de l'Ourthe, pris part à la bataille de Leipzig et s'être rétabli de ses blessures, Jean-François rentra à Solières par petites étapes en compagnie d'un camarade français. Chemin faisant, celui-ci lui apprit les premiers éléments de la trigonométrie⁴³. Notre aïeul est vigoureux. Il mesure 1m.74, de cheveux et de barbe châains, yeux gris, visage long et teint pâle. Son passeport signale, comme signes particuliers, des cicatrices au visage de petite vérole. Le document est établi à l'occasion d'un déplacement qu'il fit vers Louvain. Il est daté du 30 novembre 1819.

La signature de Jean-François, sur ce document comme sur d'autres, est suivie de trois points. Jean-François a été franc-maçon. Cette constatation n'est pas surprenante si on se souvient que la franc-maçonnerie n'avait pas alors le caractère anti-clérical qu'elle prendra par la suite en certains pays. Notre aïeul sera également un chrétien pratiquant et fervent. Toutefois, c'est un esprit indépendant, curieux et entreprenant. Il est parfaitement concevable qu'il ait été séduit par une idée non conformiste, même si elle était en opposition avec les attitudes de son milieu.

Ses enfants marqueront, outre une attirance remarquable envers les sciences, un remarquable esprit d'indépendance et de curiosité. Tous ses fils seront universitaires: quatre d'entre eux ingénieurs des mines, un cinquième docteur en droit, le sixième à la fois ingénieur agronome et médecin vétérinaire.

⁴¹ Histoire de la Wallonie. Op. cit. page 318.

⁴² Nous tenons ces anecdotes de l'Oncle François de Marche-les-Dames.

⁴³ Notice préparée par l'Oncle François de Marche-les-Dames à l'occasion de la réunion de la Famille Sepulchre le 2 mai 1964.

naire.

En 1822, à l'âge de 29 ans, Jean-François épousa Marie Paquet, dont les parents habitaient Givès. Le père y exerçait la profession de maréchal-ferrant.

Marie Paquet fut - nous dit-on - une femme d'un caractère exceptionnel : énergique jusqu'à être autoritaire, vigoureuse, n'épargnant pas sa peine et secondant d'une façon admirable son mari et même ses enfants dans leur grand nombre d'entreprises.

On raconte à son propos qu'en 1830, au moment de la révolution contre le régime hollandais, son mari étant parti avec quelques habitants de Solières pour grossir les rangs des révolutionnaires, elle remonta par son attitude le moral des épouses des absents. "Puisque Madame Sepulchre ne pleure pas" aurait-on dit, "nous ne pleurerons pas aussi"⁴⁴. Elle vécut jusqu'à un âge avancé: 92 ans⁴⁵.

Jean-François et Marie eurent douze enfants : six fils et six filles. Cinq de ses six fils se marièrent et connurent à leur tour une nombreuse progéniture. Deux de leurs filles entrèrent au Couvent de Sclayn, fondé d'ailleurs avec l'assistance de leurs parents. Deux autres moururent en bas âge et deux se marièrent. L'une épousa un Mattlet, l'autre C. Morsa. Cette dernière n'eut pas de descendant.

L'histoire de Jean-François et de ses enfants mérite d'être dite. Elle s'inscrit de façon frappante dans le contexte de cette période de révolution industrielle qui déterminera, pendant plus d'un siècle, l'apparition et la prospérité de nombreuses dynasties familiales. Mon propos, comme je vous l'ai annoncé, n'est pas de raconter ici cette histoire, qui est à la fois très semblable et différente de celle de beaucoup d'autres familles wallonnes: les Orban, Godin, Delloye, Nagelmackers, Pirmez, Simonis, Peltzer, Warocqué, etc... Toutes ont à leur actif d'avoir réalisé de remarquables entreprises à partir de peu de choses: l'imagination, le travail et l'esprit d'entreprises. Elles occupèrent une place importante dans la vie sociale et politique de la région grâce à leurs réalisations et prirent une place longtemps inexpugnable dans les bureaux de bienfaisance, la commission des hospices, des Monts de Piété ou

⁴⁴ Anecdote rapportée par l'Oncle François de Marche-les-Dames.

⁴⁵ Son acte de naissance est libellé comme suit: "Mairie de Beaufort, Arrondissement communal de Namur. Du 22^e jour du mois de Vendémiaire, l'an X de la République Française. Acte de naissance de Marie-Lambertine-Joseph PAQUET née le vingt présent mois à dix heures du soir, fille de Jean-Lambert Paquet, maréchal ferrant et Marie-Joseph Limet, mariés, tous deux domiciliés à Givès dépendance de la dite commune".

des prisons⁴⁶.

Jean-François commença par exercer la profession de son père, grand-père et arrière-grand-père mais il entreprit, à partir des années 1825, l'exploitation de mines de charbon. Sa première entreprise de dimension fut la création de la Houillère de Ben dont il restera régisseur jusqu'à sa mort. C'était en 1828. Nous conservons encore son premier registre de notes et de comptes. La houillère occupait en 1829 une cinquantaine de personnes⁴⁷. Puis ce furent les Mines de Lovegné, de Sclaigneaux, de Vezin, d'Ambly et Forrières. Il s'intéresse au plomb, au cuivre, au fer et à toutes sortes d'autres minerais. Il le fait avec l'appui d'amis et de connaissances, les Desoer notamment. Ses enfants l'aideront dans ses entreprises et simultanément créeront les leurs. Ils orientèrent leurs recherches ailleurs qu'en Belgique, en Lorraine plus spécialement, et ils fondèrent plusieurs entreprises minières et sidérurgiques : la Société de Vezin Aulnoye, les Hauts Fourneaux de Maxéville, les Laminoirs du Tilleul près de Maubeuge, le Laminoir de Saint Marcel à Hautmont, les Mines de Meurthe et Moselle, les Aciéries d'Homécourt. Plusieurs milliers d'ouvriers y sont occupés.

En tant que Maître de Forges, l'un d'entre eux, l'aîné Charles-Joseph, sera administrateur de la banque de France et amené à exercer la présidence du Groupement du Nord des Maîtres de Forges de France pendant plusieurs années.

Tous les frères sont profondément préoccupés par la question sociale. Les misères de la condition ouvrière de l'époque ne leur échappent pas et surtout ne les laissent pas indifférents. Des réalisations vraiment remarquables peuvent également être portées à leur actif en ce domaine: création de coopératives (à Ben dès les années 1835), d'écoles gratuites, d'habitations, de caisses d'assurances contre les accidents, de caisses de secours et d'épargnes, d'hospices. A Vezin-Aulnoye, ils imposent en 1858, dans le Règlement de Travail, le repos obligatoire du samedi soir au lundi matin. Pour nous, cette mesure va de soi, mais à l'époque elle est d'avant garde. L'entreprise est citée en exemple.

Lorsqu'en 1900, la Société de Vezin-Aulnoye connaîtra des difficultés, ses dirigeants se verront reprocher par certains actionnaires les dépenses à caractère social effectuées.

⁴⁶ C/f Histoire de la Wallonie, op. cit. page 375.

⁴⁷ Dans le bureau de votre grand-père, en sa maison de Bruxelles, figure une grande nature morte offerte en 1863 à l'aïeul Jean François à l'occasion de la 35ème année d'existence de la Société Houillère de Ben. Le tableau est maintenant à Émeville-Fontaine.

C'est ainsi qu'on retrouve une lettre publiée dans un journal boursier, faisant appel aux actionnaires et aux obligataires de l'entreprise pour qu'ils agissent sur le conseil d'administration de façon à éviter la ruine. "Vezin-Aulnoye" pouvons-nous lire "a toujours été une bonne affaire; elle peut continuer à l'être... Il faut avant tout ne plus faire de dépenses somptueuses. Il paraît que le manque d'argent provient de ce qu'on a voulu faire trop grand. On a construit, dit-on, des maisons de maître pour les employés, des écoles, une église même, des quantités de logements ouvriers, bien au delà du nécessaire, toute chose dont on pouvait se passer ... voyez les Forges et Laminoirs de Champigneulle, elles n'ont créé aucun logement princiers pour leurs employés; elles ont laissé la dépense des nouvelles écoles nécessitées par le surcroît de population qu'elles amenaient à la charge de la commune. Homécourt (une des sociétés du Groupe Vezin-Aulnoye) pouvait faire de même et attendre les années de prospérité pour faire des améliorations etc...".

Nos parents sont loin d'être satisfaits pour autant. Le problème des inégalités sociales de l'époque les troublent considérablement. En cela, ils ne font que réagir comme un grand nombre d'industriels contemporains mais ils agissent peut-être davantage. Cette crise de conscience, nous la retrouvons clairement exprimée dans une lettre d'Alexandre Sepulchre à son neveu Eugène Morel, gendre de son frère aîné Joseph. La lettre est datée de Maubeuge le 24 novembre 1872. C'est la réponse à une demande d'Eugène Morel, jeune ingénieur alors, sur la façon de traiter un exposé sur la question ouvrière.

Alexandre, qui a 34 ans à ce moment, dirige depuis plusieurs années à côté de ses frères, certaines de leurs usines. Son conseil à son neveu est de ne surtout pas s'arrêter aux "sujets rebattus" écrit-il, des cités ouvrières, sociétés coopératives, etc... Ce sont des moyens utiles mais qui ne sont pas suffisants en soi. Il est très important pour le patron de se rendre compte que tout n'a pas été fait lorsqu'il a contribué de sa bourse, de sa personne, à répandre l'instruction, seconder l'action de la religion, créer des cités ouvrières, écoles, églises, asiles de vieillards, hospices, etc.... Tout cela offre "le danger de paraître, à ceux qui les ont employés, le nec plus ultra de leurs devoirs en ce genre et pour ainsi dire une absolution générale anticipée de leurs fautes dans tout ce qui peut venir troubler les rapports sociaux".

"Tout cela" poursuit-il "tout cet ensemble d'efforts de la part de ceux qui ont en faveur de ceux qui n'ont pas, n'est pas encore ce qui attaque au coeur le grief qui révolte aujourd'hui les derniers

contre les autres". Ce langage est pour l'époque, dans la bouche d'un patron, à proprement parler révolutionnaire. Je croirais entendre parler le doyen, de ma paroisse mais lui parle plus d'un siècle après.

Votre deux fois arrière-grand-oncle poursuit sa missive par des considérations par lesquelles il établit qu'en fin de compte, seul le comportement de chaque dirigeant peut mettre fin à la lutte des classes. Il faut que ceux qui possèdent appliquent de manière personnelle et la plus stricte les principes d'égalité et de fraternité, d'efforts au travail, de modération, presque d'ascèse, et de charité. Le propos est idéaliste, un peu naïf lorsque nous l'apprécions avec un siècle de recul, mais combien révélateur de la remarquable prise de conscience que cette génération avait des inégalités sociales de l'époque.

Jean-François et ses enfants seront à la tête d'une fortune industrielle considérable, très considérable. Pourtant, ils ne se départiront jamais d'un mode de vie tout empreint de simplicité, de rigueur envers eux-mêmes et de générosité. Je crois pouvoir affirmer que jamais le but de leur vie n'aura été d'amasser des richesses pour eux-mêmes. Bien sûr, ils furent conscients des possibilités que la fortune offre à ceux qui en disposent mais ils en usèrent avant tout pour en faire profiter les autres.

Le petit village de Solières restera leur port d'attache. Jean-François ne voulut jamais quitter la maison "Isabeau" qu'il tenait de son arrière-grand-père Jean-Henry l'Ancien. Tout au plus accepta-t-il en 1860 de s'installer, à l'occasion du mariage d'un de ses enfants, et sur leur insistance, dans le corps de logis annexe qu'ils avaient pris sur eux de construire.

Comme son père et son grand-père, Jean-François continuera à exercer la charge de Marguillier et de Receveur des Pauvres de l'endroit. A partir de la loi sur l'organisation des communes en 1831, cette fonction devint celle de Receveur Communal.

En 1856, Jean-François et ses fils entreprirent avec la veuve de Jérôme Desoer et les enfants de celle-ci Oscar et Napoléon Desoer, la construction de l'église et du presbytère de Solières, sur un terrain appartenant à ces derniers. Une souscription fut organisée. En quelques heures, elle atteint le chiffre de 17.871.- francs. Le 26 mai 1860, l'église fut consacrée par Mgr de Montpellier. Jean-François obtint dans la nef un emplacement pour le banc de famille. Il y est encore. Les Desoer se résér-

vèrent une stalle sur le côté du chœur. Assez curieusement, l'église n'est pas située au milieu du village, la famille Desoer ayant demandé au départ qu'elle fut mise à proximité immédiate de leur château (l'ancienne Abbaye). Un compromis fut établi et l'édifice fut placé plus ou moins à mi-chemin.

Notre aïeul et sa femme contribuèrent également à l'équipement de l'église en objets de culte. Un article de la "Libre Belgique" daté du 29 juillet 1974 et consacré à la sauvegarde des trésors d'art religieux, félicitait le Conseil de Fabrique de la paroisse de Solières d'avoir confié au Musée Diocésain de Liège huit pièces de valeur. Parmi celles-ci, l'auteur de l'article signale cinq pièces datant du 19^e siècle: un reliquaire doré de Saint-Léonard, un ciboire en argent doré, une Couronne en argent, un calice en argent doré, un encensoir en argent et la navette assortie. Ces deux derniers objets de style néo-gothique portent la mention: "Famille Sepulchre Paquet"⁴⁸.

Jean-François, sa femme et leurs enfants étaient profondément croyants. J'en vois un témoignage parmi d'autres dans le cadeau que leurs enfants leur firent en 1872, lors du cinquantième anniversaire de leur mariage. Il s'agit d'un tableau attribué à l'école de Rubens, acheté à Paris pour la somme de 2.200 francs. Le thème de la peinture est la Résurrection du Christ. En 1872, notre aïeul est dans sa quatre-vingtième année. Il doit savoir qu'il ne lui reste plus beaucoup d'années à vivre. Il mourra d'ailleurs un an plus tard. N'est-il pas frappant que la célébration de ses noces d'or soit pour sa femme, ses enfants et lui-même l'occasion de rappeler ce symbole extraordinaire de notre foi.

A partir d'ici je m'arrête car je tiens à en rester à mon propos qui a été de vous raconter surtout un peu de l'histoire de ceux qui ont précédé Jean-François Sepulchre. Je terminerai en évoquant les noms de ses enfants, de son petit-fils François (votre arrière-grand-père) et de son arrière-petit-fils Etienne, votre grand-père, mon père.

20. LES ENFANTS DE JEAN-FRANÇOIS

L'aîné des enfants s'appelait Charles-François-Joseph. Il naquit à Solières en 1823 et mourut en France, à Maubeuge, à l'âge de 59 ans en 1882. Mon père disait que sa mort fut une perte d'autant plus grande pour la famille qu'il était non seulement un remarquable ingénieur mais aussi un excellent homme d'affaires. Sa disparition se fit particulièrement sentir lorsque quelques années plus tard,

⁴⁸ Parmi les autres objets citons en passant une croix reliquaire du 13^e siècle dite "Croix de Solières", contenant une relique de la vraie croix, provenant de l'Abbaye fondée en 1127

la sidérurgie lorraine connut de grosses difficultés. Son expérience des affaires fit grandement défaut à ses frères⁴⁹.

Son second fils est votre deux fois arrière-grand-père: François-Joseph. Né à Solières en 1825, il mourut à Havelange en 1912, à l'âge de 87 ans, dans sa maison de campagne des Quatre-Bras, qui est maintenant devenue la Maison de la Poste. Lors de son décès, le "Journal of the Iron and Steel Institute" de Londres, dont il était membre depuis 1875, lui consacra un article particulièrement élogieux, mettant notamment en exergue l'intérêt de votre deux fois arrière-grand-père pour la géologie. Sa compétence l'amena à être considéré par ses frères comme leur conseiller technique dans toutes les entreprises qu'ils réalisèrent ensemble. C'est notamment grâce à lui et à son frère Victor que les gisements de minerai de fer du Briey furent mis en valeur. De même, il était le spécialiste en minerai "oligiste" qu'il fut le premier à utiliser dans la fabrication du fer.

Il entrepris ses études universitaires à l'âge de 15 ans. On raconte dans la famille que François-Joseph - tout comme ses frères - fit pendant toute la durée de ses études la "navette" entre Solières et Liège: huit kilomètres à pied jusqu'à la gare de Bas-Oha, soixante minutes de train et retour chaque jour.

Après avoir obtenu son diplôme, il poursuivit ses études en agriculture et fut pendant un court laps de temps secrétaire adjoint de la Société Agricole de Belgique. Peu de temps après, il fut l'un des premiers en Belgique, en 1848, à obtenir le grade, nouvellement créé alors, d'ingénieur des mines. Il était le doyen de l'Association des Ingénieurs de l'Université de Liège lors de sa mort.

Il travailla pendant plusieurs années comme élèves du Professeur A. DUMONT de l'Université de Liège, avec qui il se lia d'amitié. Ils effectuèrent ensemble plusieurs voyages de recherches. Notre aïeul fut le promoteur de la statue érigée à la mémoire du savant géologue liégeois. Cette statue existe encore Place du Vingt Août à Liège.

Après avoir été engagé à la Société des Mines de Sautour dont il devint le Directeur, il s'associa en 1859 avec son frère aîné Joseph pour fonder la Société des Mines de Vezin-Aulnoye, dont le siège social était à Huy. Six ans plus tard, en 1865, les quatre frères: Joseph (l'aîné), François-Joseph, Hen-

⁴⁹ C'est à Joseph qu'il faut plus particulièrement attribuer l'origine de la fortune de la famille grâce à la découverte, providentielle pour toute la famille, qu'il fit d'une mine de fer dans le voisinage de Solières et qu'il exploita en association avec son père.

ry (l'agriculteur) et Victor (l'avant-dernier) s'associèrent pour construire les Hauts-fourneaux de Maxéville près de Nancy. L'année suivante, ils acquirent les Forges et Laminoirs du Tilleul à Maubeuge.

Pour diverses raisons et notamment à cause des droits d'entrée mis à l'importation en France du fer et de l'acier, les enfants de Jean-François réalisèrent en Lorraine leurs premiers grands projets industriels. Par ailleurs, ils se trouvaient confrontés en Belgique à une concurrence extrêmement dure exercée par les maîtres de forges de l'endroit. Ces derniers disposaient d'appuis importants. Plutôt que d'aliéner leur liberté d'action en acceptant la tutelle de groupes financiers, nos parents préférèrent installer en France leurs hauts fourneaux. Parmi les familles belges qui leur firent confiance dès le début de leurs entreprises, il faut citer les familles Lhonneux de Namur, Paquot de Liège et Liedekerke de Pailhe. L'association d'intérêts avec les Paquot et les Liedekerke se retrouvera aux générations suivantes. Aujourd'hui encore, la présidence du conseil d'administration de la S.A. SEPULCHRE Frères est exercée par Gérard de Liedekerke.

En 1869, François-Joseph et ses frères ajoutèrent à leur Groupe les Forges et Laminoirs de Saint-Marcel à Hautmont, et en 1876, ils fondèrent et construisirent les importantes aciéries d'Homécourt, dont ils gardèrent le contrôle jusqu'en 1903. A cette date en effet ils durent accepter de perdre leur majorité absolue en fusionnant leurs intérêts avec ceux de la Compagnie de Saint Chamond, important client de leur groupe. La nouvelle société devint la "Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt"⁵⁰.

Notre aïeul épousa Marie-Victoire Paquet, dont la famille était originaire de Pailhe, village voisin de celui de Havelange. J'ai entendu raconter que le père de sa femme était à la fois brasseur, receveur de sa commune et régisseur de la famille de Liedekerke de Pailhe. Ils eurent sept enfants: François (votre arrière-grand-père), Charles, Zoé (religieuse), Élise (religieuse), Henriette, Paul, et Augustin, qui épousa Anne-Marie de la Rocque de Séverac pour lesquels votre grand-père avait beaucoup d'affection.

⁵⁰ François-Joseph et ses frères n'avaient pas prévu la crise des sur capacités de production d'acier du début du XX^e siècle. Ils avaient investi des sommes très considérables vers les années 1898 en vue de moderniser complètement leurs Aciéries d'Homécourt. Celles-ci devinrent les plus importantes d'Europe: "un véritable rêve d'ingénieur" peut-on lire dans le Bulletin de 1901 de l'A.I.Lg. (Bulletin des Ingénieurs sortis de l'Université de Liège).

Mais revenons aux frères et soeurs de François-Joseph. Un de ses plus jeunes frères, Henri (François, Henri, Joseph) né en 1834, épousa lui aussi une Paquet de Pailhe. Elle s'appelait Élise et était une soeur cadette de Marie-Victoire. Ce sont les grands-parents de nos cousines de Solières. Henri et son épouse moururent jeunes l'un et l'autre. Leur cinq enfants furent élevés par François-Joseph et sa femme, leurs oncle et tante.

La disparition prématurée d'Henri fut d'autant plus regrettable que votre deux fois arrière-grand-oncle s'était fait remarquer par ses compétences en agronomie.

Contrairement à ses autres frères, Henry ne s'orienta pas vers l'industrie. Il choisit l'agriculture. Pour se préparer, il fit des études de médecine vétérinaire. A l'âge de 16 ans, il entra second sur seize à l'École de Médecine Vétérinaire de l'État A Cureghem-Bruxelles. A son mariage, il s'établit non loin de Solières, à Perwez-Condroz, où son beau-père lui confia une ferme de 50 hectares à exploiter, tout en continuant à exercer l'art vétérinaire.

Au bout de quelques années, il fut approché, à l'instigation de son ami Desoer, par un lorrain, Alexandre de Metz-Noblat. Ce dernier était propriétaire d'un vaste domaine de quelque 300 hectares, situé à Quercigny, commune de Bouxières-aux-Chênes, à 14 km au N/NE de Nancy. Malgré un travail acharné, les fermiers du domaine n'étaient pas parvenus à le faire fructifier. L'exploitation dû être interrompue. La réputation de Quercigny devint des plus mauvaises. Henry et sa femme s'y intéressèrent et en 1863, décidèrent de reprendre, l'exploitation à leur compte.

Leur réussite fut remarquable. Au bout de quelques années, Quercigny fut cité et visité comme l'exemple de ce que les méthodes modernes d'exploitation agricole pouvaient donner comme résultats. Élise, la femme d'Henri, y mourut de la fièvre typhoïde en 1871. Elle n'avait pas 38 ans. Son mari poursuivit l'exploitation, assisté d'un régisseur, jusqu'à sa mort qui survint quelques années plus tard, en 1878, des suite d'une pneumonie.

Trente ans après sa mort, les mérites professionnels et les qualités humaines d'Henri faisaient encore l'objet d'une longue évocation dans le "Bulletin de la Société d'Encouragement et de Bienfaisance pour les campagnes de Meurthe et Moselle"⁵¹.

⁵¹ Bulletin n° 3, 28^e année, Février 1908, pages 118 à 143. M. Henry Sepulchre, notice biographique par M.P. Gernay.

Une plaque apposée sur un mur des bâtiments de la ferme commémore aujourd'hui encore l'action du septième enfant de Jean-François Sepulchre.

Avant Henry⁵², pour respecter l'ordre chronologique, il eut fallu citer Lambertine (1827-1898) et Marie-Augustine (1829-1917), qui était religieuse à Sclayn, ainsi que deux filles qui moururent l'une et l'autre en bas âge. Vint ensuite Marie-Joséphine (1836-1866). Elle était également religieuse au couvent de Sclayn.

Alexandre-François-Joseph est le 9ème enfant. Il naît en 1838 et meurt à Solières en 1916. Il restera célibataire.

Le dixième enfant est une fille, Marie-Caroline-Joseph (1840-1913). Elle épousa un Mattlet de Huy. Parmi leurs descendants, on peut citer Michel de Lamotte, notre presque voisin. La ressemblance de trait qui existe entre ce dernier, Antoine-Emmanuel Sepulchre mon cousin germain, Philippe Sepulchre mon cousin au 4ème degré et Jean-François Bouhon mon neveu est frappante.

Les onzième et douzième enfants sont deux fils: Victor-Dieudonné-Joseph (1842-1923) et Louis-Édouard-Joseph (1845-1930). Le premier épousa Jeanne-Marie-Angélique le Petit, qui mourut en 1885, et se remaria avec Mathilde de Condé de Dosnon. Le benjamin, Louis, épousa Anaïs Frésart, fille d'un banquier liégeois bien connu.

Victor est l'aïeul direct de toute la branche Sepulchre de Condé. Il vécut pour ainsi dire toute sa vie en France. Après avoir terminé à Liège ses études d'ingénieur, il fut nommé en 1863 directeur aux Hauts-fourneaux d'Aulnoye. Il eut à s'occuper en même temps de l'exploitation du minerais d'oligiste à Vezin qui alimentaient l'usine. En 1865, il fut chargé de construire et de diriger les Hauts-fourneaux de Maxéville, situés près du bassin ferrière de Nancy. Le gisement allant en s'épuisant, il s'efforça de trouver d'autres gisements miniers) en orientant les recherches du côté de Briey.

⁵² C'est au moment de la mort d'Henri que notre aïeul François-Joseph s'établit définitivement avec ses enfants et ses neveux et nièces à Havelange. Il en deviendra conseiller communal en 1882 et bourgmestre en 1884. Il le restera jusqu'en 1896, époque à laquelle il se retirera pour faire place à son neveu Joseph (fils d'Henri). Ce dernier sera suivi dans les mêmes charges par son cousin germain Paul, fils de François-Joseph.

Paul Sepulchre, votre arrière grand-oncle, restera bourgmestre d'Havelange jusqu'en 1950.

Il fut un des premiers à soutenir que le gisement ferrifère de Lorraine se prolongeait en profondeur vers l'ouest. Pendant la guerre franco-allemande de 1870, il Contribua par ses connaissances et son habileté à garder à la France des gisements qui autrement auraient probablement été perdus au profit de l'Allemagne. Il fut également chargé d'assurer la construction des Hauts Fourneaux d'Homécourt, installation modèle du genre à l'époque: "Elle fait honneur aux ingénieurs liégeois qui l'ont conçue et réalisée" signalait-on en 1901. Il exerça un réel et important rayonnement professionnel et politique dans l'industrie française et particulièrement années avec son dans la région de Nancy. Il habita pendant de nombreuses années avec son frère Louis le château de Maxéville. Il exerça également la charge de consul de Belgique à Nancy de 1872 à 1900.

Quant à Louis, le cadet de la famille, il s'établit à Liège où il mourut en 1930, à l'âge de 86 ans. Il a laissé de souvenir d'un homme d'une grande bonté, plein de charme et de gentillesse. C'est par lui, ou plutôt par ses enfants que nous sommes cousins des familles de Heusch (de Fontenay, de Lannoy et Dallemagne), Lohest de Vivario et de la Rocque de Séverac (branche Pierre). Après avoir travaillé un certain temps à Maxéville en tant que directeur des mines, il rentra en Belgique pour fonder la société "Chauffage et Éclairage Sepulchre" à Herstal. Cette société connut un grand succès, fabriqua et lança un nouveau type de lampe de pétrole. Louis Sepulchre fut considéré en son temps comme l'initiateur de l'éclairage et du chauffage économique au pétrole. La lampe qu'il inventa porte son nom.

Homme de grande culture, de l'époque il s'intéressa de près aux questions sociales de l'époque. Il participa à la fondation à Liège de plusieurs instituts d'enseignement dont l'institut St Lambert à Herstal et l'École Ste. Thérèse dans la cité ardente.

Pour terminer cette partie de ces notes relatives aux enfants de Jean-François, je ne pourrais mieux me référer qu'à un article du journal "La Dépêche" du 2 juillet 1912 paru lors du décès de notre aïeul François-Joseph. Cet article est intitulé: "Un Homme de bien: M. François-Joseph Sepulchre". La prose reflète bien sûr les emphases du début du siècle mais elle a le mérite de faire mieux que moi le résumé des entreprises de la génération de votre trisaïeul. Aussi je n'hésite pas à vous en reproduire de larges extraits.

« Le 20 juin s'éteignait doucement dans la paix du Seigneur, un homme que son volontaire iso-

lement tenait depuis de nombreuses années déjà, à l'écart du monde et qui se trouvait à ce moment le chef d'une des familles les plus connues et les plus brillantes de la Wallonie, une famille dont le rôle, tant au point de vue chrétien qu'au point de vue social, fut et reste considérable ».

« M. François-Joseph SEPULCHRE, ingénieur honoraire des Mines, administrateur de sociétés, ancien Bourgmestre de Havelange, ancien président de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, décédé à Havelange à l'âge de 87 ans, était issu d'une ancienne famille de Solières. Grâce à des traditions de travail énergique et d'inepugnable probité, les descendants de Jean François SEPULCHRE père, conquièrent rapidement une haute situation dans la grande industrie ».

« En 1858, les frères SEPULCHRE créaient à Huy la Société Anonyme, de VEZIN-AULNOYE et exploitaient les mines de Vezin et les Hauts-fourneaux d'Aulnoye; en 1865, ils construisaient les Hauts-fourneaux de Maxéville, aux environs de Nancy; d'autre part, la Société acquit, en 1866, près d'Aulnoye, les Forges et Laminoirs du Tilleul, à Maubeuge; en 1869, les Forges et Laminoirs Saint-Marcel, à Hautmont; en 1898, ils ouvraient les gigantesques aciéries de Homécourt ».

« Cette puissante société occupa bientôt une véritable armée d'ouvriers et sa prospérité s'affirma, d'année en année, plus large, mais les fondateurs n'entendaient pas rester simplement des industriels ».

« A cette époque lointaine où la question sociale n'avait encore reçu aucune solution pratique, on vit ces chrétiens assurer - les premiers en Europe - le repos dominical dans leurs établissements, il y a plus d'un demi-siècle. Les SEPULCHRE furent donc les précurseurs de ce grand et noble mouvement et, ne fût-ce qu'à ce titre, leur nom doit demeurer cher à tous ceux qui s'intéressent à l'amélioration du sort des ouvriers dans le sens de l'Évangile ».

« Dès 1858, la Société de Vezin-Aulnoye réalisa des oeuvres admirables: écoles gratuites privées pour les enfants des ouvriers, hôpitaux, habitations ouvrières, caisse d'épargne, caisses de secours, assurance contre les accidents professionnels, caisse de retraite. De plus, les membres de la famille Sepulchre ne cessèrent d'apporter dans leurs rapports avec les ouvriers, un souci constant de leur bien-être, une affabilité et une sympathie toutes familiales; ils se réunissaient volontiers avec eux dans des associations d'intérêt populaire et ces rencontres étaient empreintes d'un caractère fraternel ».

« Lorsque M. Joseph SEPULCHRE, l'aîné de la famille, mourut en 1882, la plupart des journaux de Belgique et de France, sans distinction de parti, consacrèrent à son oeuvre des articles profondément élogieux; les funérailles de "ce père des ouvriers, de ce héros chrétien, furent un véritable triomphe" ainsi que le disait M. l'Aumônier des Cercles Catholiques ouvriers de Sous-le-Bois ».

« Aussi bien, la Société obtient-elle pour ses oeuvres sociales des récompenses nombreuses aux expositions universelles, notamment à Anvers en 1885, où elle conquiert le diplôme d'honneur, à Paris en 1889, où la Médaille d'Or lui fut attribuée ».

« Dans une note communiquée au Congrès international officiel du repos hebdomadaire, tenu à l'exposition universelle internationale de Paris en 1889, M. Ernest MOREL SEPULCHRE, ingénieur civil, démontra que le repos dominical réalisé à la Société de Vezin-Aulnoye, constitue non seulement une réforme vraiment humanitaire, mais encore une oeuvre aux résultats économiques féconds, en remédiant au surmenage des métallurgiques, préjudiciable à la production, en obviant à la détérioration rapide et onéreuse du matériel. »

« En 1901, Monseigneur TURINAZ, évêque de Nancy, bénit les «Aciéries de Homécourt, nouvellement installées par M. Alexandre SEPULCHRE, directeur-général de la Société de Vezin-Aulnoye. On est heureux de constater, dit Sa Grandeur, ce qu'entreprennent, au prix des plus lourds sacrifices, les patrons vraiment chrétiens. Rarement patrons méritèrent autant de la religion que les directeurs de la Société de VEZIN-AULNOYE. »

« Telle fut, brièvement rappelée, l'oeuvre de la famille SEPULCHRE. Faut-il s'étonner si une foule où marchait côte à côte l'ouvrier, le paysan, le magistrat, l'industriel, suivait, le lundi 24 juin, la dépouille mortelle de M. François-Joseph SEPULCHRE. Ce veillard possédait la plus touchante popularité : il était impossible de ne pas remarquer l'émotion, le recueillement peints sur tous ces rudes visages populaires ; le silence solennel sur le chemin, la ferveur à l'église paroissiale d'Havelange. Ils se rendaient bien compte, tous ces barbes gens, que le vénérable défunt avait, sans tapage et sans pose, accompli un travail magnifique et que l'inimitié des classes serait fortement atténuée si l'on rencontrait souvent des âmes pareilles à celle de ce grand honnête homme disparu. »

« L'affection dont il jouissait, sans le savoir probablement, car ce glorieux chrétien était, avant tout, un modeste, se reportera sur la famille de 195 membres que la mort a endeuillée. Etc... etc... »

21. FRANÇOIS SEPULCHRE (1858-1929)

Pour terminer, il me reste à vous dire quelques mots de votre grand-père, ses frères et sœurs et ses parents. Je n'aurai pas pour autant le sentiment d'avoir été complet. Il eut été possible d'écrire bien davantage. En me relisant, j'éprouve le sentiment d'avoir laissé tellement de choses de côté que malgré moi, ces notes ne vous donneront qu'un aperçu tronqué de l'histoire de notre famille.

Il ne m'est pas facile de vous parler de mon père. Sa disparition est encore si proche et nous avions tant d'affection et d'admiration pour lui.

Étienne, votre grand-père, est né à Liège le 20 décembre 1902 dans la maison de la Place Saint-Jacques. Son éducation se fit en grande partie en Angleterre où ses parents durent se réfugier pendant la guerre 1914-1918, votre arrière-grand-père ayant été mis sur une liste de personnalités namuroises (il habitait à ce moment Marche les Dames) devant être incarcérées. Après avoir obtenu à l'Université de Liège une licence en sciences commerciales et consulaires, il se maria en avril 1927 avec Marie Thérèse Nagant de Deuxchaisnes, votre grand-mère. Ils eurent onze enfants. Il était lui-même le cadet d'une famille de sept enfants: Marthe (femme de l'oncle Victor Mikolajczak), François (mari de Tante Christine Sepulchre-Dor), Antoine (mari de Tante Thérèse Godenne), Gérard (mari de Tante Marie Godenne, soeur de la précédente), Zoé (notre merveilleuse Tante de 81 ans aujourd'hui) et Daniel (mari de Tante Madeleine Lamotte d'Ave) .

Leur père, François, né à Seilles le 14 février 1858, était le fils aîné de François-Joseph. Leur mère était Élisabeth née Picard de Saive, vieille famille du Pays de Herve, de Charneux plus précisément, où votre arrière-grand-mère naquit le 26 janvier 1863. François et Élisabeth étaient l'un et l'autre de fortes personnalités. Chacun dans son genre. Lui, philanthrope, humaniste, fervent chrétien, idéaliste jusqu'à l'extrême. Elle, réaliste, cultivée, sensible, artiste, incomparablement dévouée à sa famille. Ils formèrent un couple remarquable et vécurent, beaucoup plus pour les autres que pour eux-mêmes. L'accueil qu'ils réservaient à tous ceux qui sonnaient à leur porte était unique. A ma connaissance, sur ce point, seuls vos grands-parents ont pu les égaler. La Place Saint-Jacques à Liège et le Château de Fayernbois à Jupille, où ils habitaient, constituaient des points de ralliement d'une multitude de personnes depuis les amis de leurs enfants et petits-enfants jusqu'aux écrivains, politiciens, hommes de science, ecclésiastiques, parents proches ou éloignés, hommes d'affaires, réfugiés, personnes en détresse. Maintenant encore, il m'arrive de rencontrer à Liège des gens qui les ont connus et qui chaque fois, s'exclament au souvenir de leur extraordinaire générosité et hospitalité.

A l'occasion de la mort de votre arrière-grand-père, en septembre 1929, la Gazette de Liège notamment lui consacrait un long article dans lequel l'auteur, son ami Joseph Demarteau je pense, soulignait son esprit créatif et animateur, sa lucidité, son sens remarquable du droit, son sens de la simplification et son originalité. "D'esprit plus original, je n'en ai guère connu", écrivait-il. "Il excellait à transformer tout ce qu'il touchait.

Le bon sens fusait de cette originalité comme l'eau de source. Ennemi de tout parasitisme, il avait un sens élevé, rigide, austère même, de la responsabilité personnelle. Nul plus que lui ne s'effaçait devant les initiatives de ses collaborateurs, mais nul plus que lui ne se hérissait devant l'inertie, l'intrigue, l'absence de sens moral".

Industriel et chef d'entreprise, il créa plusieurs sociétés dont la Société de Marche-les-Dames (aciéries) et les Usines à Zinc de Campine, de Rothem et de Budel.

Sa disparition fit dire aux journaux de l'époque: "Une grande figure n'est plus. Industriel aux idées larges, aux conceptions hardies, il apportait dans les affaires le scrupule le plus complet, la loyauté la plus parfaite avec dominant tout, le souci constant du mieux être de ses collaborateurs de tout rang. L'industrie n'était pour lui qu'un moyen de faire le bien, qu'une manière d'exalter à l'étranger le renom de sa patrie. Philanthrope généreux (parmi tant d'autres, les belges ayant habité à Londres pendant la guerre en témoignent), éducateur hors ligne, rarement on vit un esprit plus averti de toutes choses, plus versé dans les arts et les lettres ... Chrétien à la foi robuste, il s'inquiéta toujours de mettre ses actes en parfaite harmonie avec ses convictions... etc."

Sa formation était celle de juriste. Après avoir fait la candidature en philosophie à Namur, il obtint son doctorat en droit à l'Université de Louvain. Il s'inscrivit au Barreau de Liège en 1881 à l'âge de 23 ans, après avoir passé un court séjour aux Écoles de Paris.

L'éducation des jeunes était une de ses grandes préoccupations. La Ville de Liège lui doit d'ailleurs un de ses meilleurs instituts d'études secondaires ~ le Lycée Saint-Jacques. En cette matière, ses sept enfants servirent un peu de cobaye - malgré eux peut-être - à ses idées. Nous conservons une lettre, datée du 30 décembre 1899 et adressée à la gouvernante de ses aînés, c'est un modèle du genre. Cette dernière, Mademoiselle Bartholomé, devint peu après la première directrice de

l'École Saint-Jacques. Les plus âgés de vos oncles et tantes s'en souviendront toujours comme d'une personne avec laquelle il ne fallait pas tergiverser.

Votre grand-père fut profondément marqué par le climat tout entier dans lequel il passa sa jeunesse. Éducation privilégiée peut-être mais combien justifiée quand on peut vivre autour et avec ceux qui l'ont reçue. Votre grand-mère est celle qui peut le mieux en témoigner.

*
* *

Pouvons-nous

donner un sens particulier à cette histoire? Je ne le pense pas. Toutefois, nous pouvons y trouver des éléments, une certaine façon de vivre, une expérience, une leçon à partir desquels une règle de conduite peut être tracée. Ce sera à vous - vous qui continuez l'histoire - à le démontrer.

Je ne veux pas avoir la prétention de croire que le comportement et les sentiments de nos ascendants ont été plus remarquables que ceux de beaucoup d'autres de leurs contemporains. Je ne porte aucun jugement de valeur sur leurs actions comparées à celles des autres. Ce n'est absolument pas mon propos. Mais j'ose affirmer qu'à travers les années qui nous séparent des plus éloignés d'entre eux, certains messages sont passés.

Nos lointains

ascendants de la Principauté de Stavelot, leurs descendants Jean-Henry le Vieux, son fils l'entrepreneur, son petit-fils le marguillier, son arrière petit-fils le conscrit de Napoléon I^{er}, leurs femmes , Marie Médart, Marie-Claire Orban, Marie Tonnus, Marie Paquet, et tous ceux qui les ont suivis, ont été conscients de ce qu'ils recevaient quelque chose à chaque génération et qu'ils avaient à le transmettre aux suivantes.

Ils nous ont laissé une tradition qui est celle du profond respect d'autrui dans ses sentiments et sa personne, de la probité, du goût de l'action, de la réussite et de l'engagement personnel, du sens de la valeur toute relative des biens matériels, de l'admiration de ce qui est noble et beau, de l'amour de la vérité. Cette tradition apparaît certes à des degrés divers à chaque génération, mais elle existe.

Comme vous, tous nos proches et moi, nos ascendants ont connu joies et peines: la joie de sentir l'affection de leurs proches, de la réussite de leurs enfants, du succès de leurs entreprises, de la santé après la maladie, d'apprendre, d'écouter et de partager. Ils ont goûté les simples plaisirs de respirer l'air frais du petit matin, d'entendre le chant des oiseaux, de voyager, d'admirer. Ils ont connu des émotions plus belles encore mais que nous ne pouvons pas évoquer parce que particulières à chacun. Ils ont vécu le mieux possible, en travaillant, en priant et veillant à ce qu'après eux, ce soit encore mieux.

J'espère que nous pourrons tous en faire autant.

Mont Saint-Martin,
Liège, le 22 décembre 1979.

Jean-Benoît SEPULCHRE.